

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1749

27 août 2010

### SOMMAIRE

Alva & Partners S.A. ....	83947	LuxCo 121 S.à r.l. ....	83947
Asset Restructuring ....	83943	Luxolens S.à.r.l. ....	83951
Baldi Holding SA ....	83939	Lux-Sectors SICAV ....	83941
Bilku 2 ....	83937	Lyxor QUANTIC ....	83936
Bolux ....	83938	Monier Holdings S.C.A. ....	83944
Brincorp S.A., SPF ....	83938	Mutiara Investment SA ....	83945
Citylux S.A. ....	83942	Mutiara Investment SA ....	83944
Cypres S.A. ....	83942	Pradera Central Gniezno S.à r.l. ....	83946
Eleusis ....	83938	Pradera Central Istanbul S.à r.l. ....	83946
Financière E S.A. ....	83948	Pradera Central Olomouc S.à r.l. ....	83947
Fiver S.A. ....	83941	Responsible Technology S.A. ....	83949
Fran Financière S.A. ....	83945	SF (Lux) Sicav 3 ....	83943
Freie Internationale Sparkasse S.A. ....	83951	Stidel S.à r.l. ....	83945
Gaetano Zannini International S.A. ....	83947	Talanx Finanz (Luxemburg) S.A. ....	83952
Global Diversified Sicav ....	83939	Technical Concepts Luxembourg ....	83946
GSLP I Offshore B S.à r.l. ....	83952	The New Century Fund ....	83949
Hallencia Holding-SPF ....	83952	Treat Investment S.A. ....	83950
ICE Global Credit Funds ....	83906	UBS MFP SICAV ....	83944
Ikaros S.A. ....	83941	Vinama Invest S.A. ....	83950
ING (L) Invest ....	83940	Voyages Schiltz S.A. ....	83950
INVESCO Management S.A. ....	83946	Weco Feuerwerk Luxemburg G.m.b.H. .....	83951
Kiminvest S.A. ....	83936	W.M.A., World Management Assistance Sàrl ....	83951
Laboratoire de Biotechnologie du Luxem- bourg ....	83948	Xirom Investments SICAV ....	83940
Locatem S.A. ....	83937		
LS Patrimoine S.C.A. ....	83950		

**ICE Global Credit Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47-49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.039.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of August;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED:

ICE Canyon LLC, a company incorporated under the law of Delaware, with registered office at 2000 Avenue of the Stars. 11<sup>th</sup> Floor, Los Angeles CA 90067,

here represented by Mrs. Britta WEICKGENANNT, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy given, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, in the capacity in which she acts, has requested the notary to state as follows the Articles of the Company:

**Title I. Name - Registered office - Duration - Purpose**

**Art. 1. Name.** There exists among the existing shareholders and those who may become owners of shares in the future, a public limited company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable") under the name of "ICE Global Credit Funds".

**Art. 2. Registered Office.**

2.1 The registered office of the Company is established at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad (but not, in any event in the United States of America, its territories or possessions) by a decision of the Board of Directors.

2.2 In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period of time.

**Art. 4. Purpose.**

4.1 The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities and other assets permitted by law, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

4.2 The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under Part I of the 2002 Law.

**Art. 5. Definitions.**

"2002 Law" means the Luxembourg law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment.

"Articles" means these articles of incorporation of the Company, as amended from time to time.

"Board of Directors" means the board of directors of the Company.

"Business Day" Any full bank business day in Luxembourg and/or such other place or places and such other day or days as the Directors may determine and notify to Shareholders in writing in advance and/or publish to the extent and in the manner required by Luxembourg law and practice.

"Class" / "Class of Shares" is a class of Shares of a Sub-Fund.

"Company" means "ICE Global Credit Funds".

"Designated Person" means any person to whom a transfer of Shares (legally or beneficially) or by whom a holding of Shares (legally or beneficially) would or, in the opinion of the Directors, might: be in breach of the law or the requirements of any country or governmental authority or result in the Company incurring any liability or taxation or suffering any other disadvantage which the Company may not otherwise have incurred or suffered.

"Directive" means EEC Directive 85/611 of 20 December 1985 on the co-ordination of laws, regulations and administrative provisions relating to undertakings for collective investment in transferable securities, as amended from time to time.

"Director(s)" means the member(s) of the Board of Directors.

"EU" means the European Union.

"EUR" or "Euro" means the legal currency of the European Monetary Union.

"Member State" means a member state of the European Union.

"Net Asset Value per Share" means in relation to each Class of Share of any Sub-Fund, the value per Share determined in accordance with the provisions set out in the section headed "Calculation of Net Asset Value per Share" below.

"Prospectus" means the document(s) whereby Shares in the Company are offered to investors and any supplemental or replacement documentation having similar effect.

"Regulated Market" means a regulated market as defined in the EC Parliament and Council Directive 2004/39/EC dated 21 April 2004 on markets in financial instruments ("Directive 2004/39/EC"), namely a multilateral system operated and/or managed by a market operator, which brings together or facilitates the bringing together of multiple third-party buying and selling interests in financial instruments in the system and in accordance with its non-discretionary rules in a way that results in a contract, in respect of the financial instruments admitted to trading under its rules or systems, and which is authorised and functions regularly and in accordance with the provisions of Title III of the Directive 2004/39/EC.

"Share" means the each share within any Class of a Sub-Fund of the Company issued and outstanding from time to time

"Shareholder" means a person recorded as a holder of Shares in the Company's register of shareholders.

"Sub-Fund" or "Compartment" means a specific portfolio of assets, held within the Company which is invested in accordance with a particular investment objective

"Time" all references to time throughout these Articles shall be references to Luxembourg time, unless otherwise indicated.

"U.S. Person" means (i) a citizen or resident of the United States, (ii) a corporation or partnership created or organised in the United States or under the law of the United States or any state, (iii) a trust where (a) a U.S. court is able to exercise primary supervision over the administration of the trust and (b) one or more U.S. Persons have the authority to control all substantial decisions of the trust or (iv) an estate which is subject to U.S. tax on its worldwide income from all sources. In addition, the term U.S. Person includes any individual or entity that would be a U.S. Person under Regulation S of the United States Securities Act of 1933, as amended. The Regulation S definition is set out in full in each subscription form.

"US-Dollar" or "USD" means the legal currency of the United States of America.

"Valuation Day" means a Business Day on which the Net Asset Value per Share of each Sub-Fund is calculated, as provided in the Prospectus.

## **Title II. Share capital - Shares - Net asset value**

### **Art. 6. Share Capital - Classes of Shares.**

6.1 The share capital of the Company shall be represented by fully paid up Shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company calculated pursuant to Article 12 hereof. The minimum capital shall be as provided by law, i.e. one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-). Such minimum capital must be reached within a period of six (6) months after the date on which the Company has been authorised as a collective investment undertaking under Luxembourg law.

6.2 The initial issued share capital of the Company is thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) Shares of no par value.

6.3 The Shares of a Sub-Fund to be issued pursuant to Articles 7 and 8 hereof may, as the Board of Directors shall determine, be of different Classes. The proceeds of the issue of each Share shall be invested in transferable securities of any kind and any other assets permitted by the 2002 Law pursuant to the investment policy determined by the Board of Directors for a Sub-Fund established in respect of the relevant Shares, subject to the investment restrictions provided by the 2002 Law or determined by the Board of Directors.

6.4 The Board of Directors shall establish a portfolio of assets constituting a Sub-Fund within the meaning of Article 133 of the 2002 Law for each Class of Shares or for two or more Classes of Shares in the manner described in Article 12.2 III hereof. Each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Sub-Fund and each portfolio shall only be responsible for the obligations attributable to the relevant Sub-Fund.

6.5 The Board of Directors, acting in the best interest of the Company, may decide, in the manner described in the Prospectus of the Company, that all or part of the assets of two or more Sub-Funds be co-managed.

6.6 For the purpose of determining the share capital of the Company, the net assets attributable to each Sub-Fund shall, if not expressed in EUR, be converted into EUR and the capital shall be the total aggregate of the net assets of each Sub-Fund.

### **Art. 7. Form of Shares.**

7.1 The Board of Directors shall determine whether the Company shall issue Shares in bearer and/or in registered form. If bearer share certificates are to be issued, they will be issued in such denominations as the Board of Directors

shall prescribe and shall provide on their face that they may not be transferred to any U.S. Person, resident, citizen of the United States or entity organized by or for a U.S. Person.

All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of registered shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of shareholders evidences his right of ownership on such registered shares. The Company shall decide whether a certificate for such inscription shall be delivered to the Shareholder or whether the Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

If bearer shares are issued, registered shares may be converted into bearer shares and bearer shares may be converted into registered shares at the request of the holder of such shares. A conversion of registered shares into bearer shares will be effected by cancellation of the registered share certificate, if any, representation that the transferee is not a U.S. Person and issuance of one or more bearer share certificates in lieu thereof, and an entry shall be made in the register of shareholders to evidence such cancellation. A conversion of bearer shares into registered shares will be effected by cancellation of the bearer share certificate, and, if applicable, by issuance of a registered share certificate in lieu thereof, and an entry shall be made in the register of shareholders to evidence such issuance. At the option of the Board of Directors, the costs of any such conversion may be charged to the shareholder requesting it.

Before Shares are issued in bearer form and before registered shares shall be converted into bearer shares, the Company may require assurances satisfactory to the Board of Directors that such issuance or conversion shall not result in such shares being held by a U.S. Person.

The share certificates shall be signed by two Directors. Such signatures shall be either manual, or printed, or in facsimile. The certificates will remain valid even if the list of authorized signatures of the Company is modified. However, one of such signatures may be made by a person duly authorized thereto by the Board of Directors; in the latter case, it shall be manual. The Company may issue temporary share certificates in such form as the Board of Directors may determine.

7.2 If bearer shares are issued, transfer of bearer shares shall be effected by delivery of the relevant share certificates. Transfer of registered shares shall be effected: (i) if share certificates have been issued, upon delivering the certificate or certificates representing such shares to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company; and (ii) if no share certificates have been issued, by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of registered shares shall be entered into the register of shareholders; such entry shall be signed by one or more Directors or officers of the Company or by one or more other persons duly authorized thereto by the Board of Directors.

7.3 Shareholders entitled to receive registered shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

7.4 If any Shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including but not restricted to a bond issued by an insurance company, as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in replacement of which the new one has been issued shall become void.

Mutilated share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates.

The Company may, at its election, charge to the Shareholder the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the annulment of the original share certificate.

7.5 The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

7.6 The Company may decide to issue fractional shares. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant class of shares on a pro rata basis. In the case of bearer shares, only certificates evidencing full shares will be issued.

#### **Art. 8. Issue of Shares.**

8.1 The Board of Directors are authorised without limitation to issue an unlimited number of fully paid up Shares at any time without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued.

8.2 The Board of Directors may impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued in any Sub-Fund. The Board of Directors may, in particular, decide that Shares of any Sub-Fund shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the Prospectus.

8.3 Furthermore, the Board of Directors may impose restrictions in relation to the minimum amount of the aggregate Net Asset Value of Shares to be initially subscribed, the minimum amount of any additional investments and the minimum of any holding of Shares.

8.4 Whenever the Company offers Shares for subscription, the price per Share at which such Shares are offered after an initial offer period as described in the Prospectus shall be the Net Asset Value per Share of the relevant Class as determined in compliance with Article 12 hereof as at such Valuation Day as may be determined in accordance with such policy as the Board of Directors may from time to time determine. Such price may be increased by a percentage estimate of costs and expenses to be incurred by the Company when investing the proceeds of the issue and by applicable sales commissions, as approved from time to time by the Board of Directors.

8.5 The issue price per Share so determined shall be payable within a period as determined by the Board of Directors which shall not exceed ten (10) Business Days from the relevant Valuation Day.

8.6 Where an applicant for Shares fails to pay settlement monies on subscription or to provide a completed application form for an initial application by the due date, the Board of Directors may cancel the allotment or, if applicable, redeem the Shares. If requested by a Shareholder, such redemption proceeds may be paid in currencies other than the designated currency of the relevant Share class as determined by the distributor, acting in its discretion, from time to time. In either case the applicant may be required to indemnify the Company against any and all losses, costs or expenses incurred (as conclusively determined by the Board of Directors in their discretion) directly or indirectly as a result of the applicant's failure to make timely settlement. In computing such loss, account shall be taken, where appropriate, of any movement in the price of the Shares concerned between allotment and cancellation or redemption and the costs incurred by the Company in taking proceedings against the applicant.

8.7 If the applicant fails to make timely settlement in respect of the allotment of a Share or Shares, the entity which shall have been appointed from time to time to act as distributor of the Shares of the Company may at its discretion take such steps as it sees fit to avoid, mitigate or make good any losses, costs or expenses incurred by the Company as mentioned above including making payment of the due amount to the Company on the due date and shall be entitled to recover all costs and expenses (including interest) incurred directly or indirectly by the Company in seeking to recover such due debt and which is payable on demand.

8.8 No request for conversion or redemption of a Share shall be effective unless the price for such Share has been paid and any confirmation delivered in accordance with this Article.

8.9 The Board of Directors may delegate to any director, manager, officer or other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of Shares to be issued and to deliver them.

8.10 The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the independent auditor of the Company ("réviseur d'entreprises indépendant"). The securities to be delivered by way of a contribution in kind must correspond to the investment policy and restrictions of the Sub-Fund to which they are contributed.

8.11 The Company may issue Shares within the framework of regular savings plans.

#### **Art. 9. Redemption of Shares.**

9.1 Under the terms and procedures set forth by the Board of Directors in the Prospectus and within the limits provided by law and these Articles any Shareholder may request the redemption of all or part of his Shares in the Company.

9.2 Subject to the provisions of Article 13 hereof, the redemption price per Share shall be paid within such period as may be determined by the Board of Directors in its discretion from time to time but which shall not, in any event, exceed ten (10) Business Days from the Valuation Day as of which the redemption request is accepted, provided that the share certificates (if any) and such instruments for redemption as may be required by the Board of Directors have been received, and is in a form which is satisfactory to the Company. The proceeds of any redemption effected in relation to a prior subscription may be delayed for more than ten Business Days to assure that the funds tendered for such subscription have cleared.

9.3 The redemption price shall be equal to the Net Asset Value per Share of the relevant Class, as determined in accordance with the provisions of Article 12 hereof, less such charges and commissions (if any) at the rate provided by the Prospectus. Such price may be decreased by a percentage estimate of costs and expenses to be incurred by the Company when disposing of assets in order to pay the redemption proceeds to redeeming Shareholders. Furthermore, the redemption price may be rounded up or down to no less than the nearest unit of the currency of the relevant Class of Shares, as the Board of Directors shall determine in their discretion.

9.4 If as a result of any request for redemption, the number or the aggregate net asset value of the Shares held by any shareholder would fall below the minimum subscription amount as set out in the Prospectus or such net asset value as determined by the Board of Directors in their discretion from time to time, then the Company may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such Shareholder's holding of Shares.

9.5 The Board of Directors may decide to make compulsory the redemption of all the Shares held by a Shareholder, if the aggregate net asset value of Shares held by such Shareholder falls below such value as determined by the Board of Directors in their discretion.

9.6 The Board of Directors may defer redemptions as of a particular Valuation Day to the next Valuation Day as of which redemptions are accepted, where the requested redemptions exceed 10 per cent. of a Sub-Fund's Net Asset Value. The Board of Directors will ensure the consistent treatment of all Shareholders who have sought to redeem Shares as of any Valuation Day at which redemptions are deferred. The Board of Directors will pro-rate all such redemption requests to the stated level (i.e. 10 per cent. of the relevant Sub-Fund's Net Asset Value) and will defer the remainder until the next Valuation Day as of which redemptions are accepted. The Directors will also ensure that all deals relating to an earlier Valuation Day are completed before those relating to a later Valuation Day as of which redemptions are accepted are considered.

9.7 The Company shall have the right, if the Board of Directors so determine, and with the express consent of the relevant Shareholder, to satisfy payment of the redemption price to any shareholder in specie by allocating to the Shareholder investments from the portfolio of assets in such Class or Classes of Shares equal in value (as calculated in the manner described in Article 12) as at the Valuation Day on which the redemption price is calculated to the value of the Shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other shareholders of the Class or Classes of Shares and the valuation used shall be confirmed by a special report of the auditor of the Company. The costs of any such transfers shall be borne by the shareholder.

9.8 All redeemed Shares shall be cancelled.

#### **Art. 10. Conversion of Shares.**

10.1 Any Shareholder is entitled to request the conversion of whole or part of his Shares in one Sub-Fund into Shares of another Sub-Fund or in one Share Class into another Share Class of the same Sub-Fund, provided that the Board of Directors may: (i) at their absolute discretion reject any request for the conversion of Shares in whole or in part; (ii) set restrictions, terms and conditions as to the right to and frequency of conversions between certain Sub-Funds and Share Classes; (iii) subject to the payment of such charges and commissions as the Board of Directors shall determine.

10.2 The price for the conversion of Shares shall be computed by reference to the respective Net Asset Values per Share of the two Sub-Funds or the two Share Classes concerned, calculated on the same Valuation Day.

10.3 If as a result of any request for conversion the number or the aggregate net asset value of the Shares held by any shareholder in any Sub-Fund or Class of Shares would fall below such minimum number or value as determined by the Board of Directors, then the Company may decide that this request be treated as a request for conversion for the full balance of such Shareholder's holding of Shares in such Class or Sub-Fund.

10.4 The Shares which have been converted into Shares of another Sub-Fund or of another Share Class within the same Sub-Fund shall be cancelled.

#### **Art. 11. Restrictions on Ownership of Shares.**

11.1 The Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become subject to laws other than those of the Grand Duchy of Luxembourg (including but without limitation tax laws).

11.2 Specifically, but without limitation, the Company may restrict the ownership of Shares in the Company by any U.S. Person or any Designated Person, and for such purposes the Company may:

11.2.1 decline to issue any Shares and decline to register any transfer of Shares where it appears to it that such registration or transfer would or might result in the legal or beneficial ownership of such Shares by a U.S. Person or by any Designated Person; and

11.2.2 at any time require any person whose name is entered in or any person seeking to register the transfer of Shares on the register of shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shareholder's Shares rests in a U.S. Person or any Designated Person, or whether such entry in the register will result in the beneficial ownership of such Shares by a U.S. Person or any Designated Person; and

11.2.3 decline to accept the vote of any U.S. Person or any Designated Person at any meeting of shareholders of the Company.

11.3 Where it appears to the Company that: (i) any U.S. Person or any Designated Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of Shares; or that (ii) the aggregate net asset value of Shares or the number of Shares held by a Shareholder falls below such value or number of Shares respectively as determined by the Board of Directors of the Company, or (iii) where in exceptional circumstances the Board of Directors determines that a compulsory redemption is in the interest of the other Shareholders, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such Shareholder all Shares held by such Shareholder in the following manner:



11.3.1 The Company shall serve a notice (the "purchase notice") upon the shareholder holding such Shares or appearing in the register of shareholders as the owner of the Shares to be purchased, specifying the Shares to be purchased, the manner in which the purchase price will be calculated and the name of the purchaser;

11.3.2 Any such notice may be served upon such Shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such Shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said Shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates (if any) representing the Shares specified in the purchase notice;

11.3.3 Immediately after the close of business on the date specified in the purchase notice, such Shareholder shall cease to be the owner of the Shares specified in such notice and his name shall be removed from the register of shareholders;

11.3.4 The price at which each such Share is to be purchased (the "purchase price") shall be an amount based on the Net Asset Value per Share of the relevant Class at the Valuation Day next succeeding the date of the purchase notice or next succeeding the surrender of the share certificate or certificates (if any) representing the Shares specified in such notice, all as determined by the Board of Directors, less any service charge provided therein.

11.3.5 Payment of the purchase price will be made available to the former owner of such Shares normally in the currency set by the Board of Directors for the payment of the redemption price of the Shares of the relevant Class and will be: (i) deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere; or (ii) paid by a check sent to the last known address on the Company's books (as specified in the purchase notice) upon final determination of the purchase price following surrender of the share certificate or certificates (if any) specified in such notice and unmatured dividend coupons attached thereto;

11.3.6 Upon service of the purchase notice as aforesaid, such former owner shall have no further interest in such Shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the purchase price (without interest) from such bank following effective surrender of the share certificate or certificates (if any) as aforesaid. Any funds receivable by a shareholder under this paragraph, but not collected within a period of five (5) years from the date specified in the purchase notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the Sub-Fund relating to the relevant Class or Classes of Shares. The Board of Directors shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorise such action on behalf of the Company;

11.3.7 The exercise by the Company of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the grounds that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any purchase notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

## **Art. 12. Calculation of Net Asset Value per Share.**

12.1 The Net Asset Value per Share of each Sub-Fund or Class shall be expressed in the reference currency (as defined in the Prospectus) of the relevant Sub-Fund or Class concerned and shall be determined as of any Valuation Day by dividing the net assets of the Company attributable to each Sub-Fund, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such Sub-Fund, at any such Valuation Day, by the number of Shares in the relevant Sub-Fund then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below. The Net Asset Value per Share may be rounded up or down to no less than the nearest unit of the relevant currency, as the Board of Directors shall determine. If, since the time of determination of the net asset value, there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments attributable to a Sub-Fund are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation. In such a case, instructions for subscription, redemption or conversion of Shares shall be executed on the basis of the second net asset value calculation.

12.2 The valuation of the net asset value of each Sub-Fund shall be made in the following manner:

I. The assets of the Company shall include:

- 1) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- 2) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- 3) all bonds, time notes, shares, stock, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other debt instruments, investments and securities owned or contracted for by the Company;
- 4) all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- 5) all interest accrued on any interest-bearing securities owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such securities;
- 6) the primary expenses of the Company insofar as the same have not been written off;
- 7) all other assets of any kind and nature including pre-paid expenses.

The valuation of assets of each Sub-Fund of the Company shall be calculated in the following manner:

(a) the value of any cash on hand or in deposits, bills, demand notes and accounts receivables, prepaid expenses, dividends and interests matured but not yet received shall be valued at the par-value of the assets except however if it

appears that such value is unlikely to be received. In such a case, subject to the approval of the Board of Directors, the value shall be determined by deducting a certain amount to reflect the true value of these assets.

(b) The value of assets which are listed or dealt in on any stock exchange is based on the last available price on the stock exchange which is normally the principal market for such assets.

(c) The value of assets dealt in on any other Regulated Market is based on the last available price.

(d) In the event that any assets are not listed or dealt in on any stock exchange or on any other Regulated Market, or if, with respect to assets listed or dealt in on any stock exchange, or other Regulated Market as aforesaid, the price as determined pursuant to sub-paragraph (b) or (c) is not representative of the fair market value of the relevant assets, the value of such assets will be based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith by the Board of Directors.

(e) The market value of forward or options contracts not traded on exchanges or on other Regulated Markets shall mean their fair value determined, pursuant to the policies established by the Board of Directors, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The market value of futures or options contracts traded on exchanges or on other Regulated Markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on exchanges and Regulated Markets on which the particular futures or options contracts are traded by the Company. Provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Board of Directors may deem fair and reasonable. Interest rate swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable interest rate curve.

(f) The value of money market instruments not listed or dealt in on any stock exchange or any other Regulated Market and with remaining maturity of less than twelve (12) months and of more than ninety (90) days is deemed to be the market value thereof, increased by any interest accrued thereon. Money Market Instruments with a remaining maturity of ninety (90) days or less will be valued by the amortized cost method, which approximates market value.

(g) Units or shares of open-ended UCI will be valued at their last determined and available net asset value or, if such price is not representative of the fair market value of such assets, then the price shall be determined by the Board of Directors on a fair and reasonable basis. Units or shares of a closed-ended UCI will be valued at their last available stock market value.

(h) All other securities and other assets will be valued at fair market value, as determined in good faith pursuant to procedures established by the Board of Directors or a committee appointed to that effect by the Board of Directors.

To the extent that the Board of Directors consider that it is in the best interests of the Company, given the prevailing market conditions and the level of subscriptions or redemptions requested by Shareholders in relation to the size of any Sub-Fund, an adjustment, as determined by the Board of Directors at their discretion, may be reflected in the Net Asset Value of the Sub-Fund for such sum as may represent the percentage estimate of costs and expenses which may be incurred by the relevant Sub-Fund under such conditions.

The Board of Directors may at their discretion permit any other method of valuation to be used if they consider that such method of valuation better reflects value generally or in particular markets or market conditions and is in accordance with the good practice.

The Board of Directors has delegated to the administrator and has authorised the Administrator to consult with the Investment Manager in connection with the determination of Net Asset Value and the Net Asset Value per Share of each Class of each Sub-Fund.

II. The liabilities of the Company shall include:

- 1) all loans, bills and accounts payable;
- 2) all accrued or payable administrative expenses, including, but not limited to, investment advisory and management fees, custodian and paying agent fees, administrator fees, listing fees, domiciliary and corporate agent fees, auditors' and legal fees;
- 3) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligation for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company where the Valuation Day falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;
- 4) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the Company, and other reserves, if any, authorised and approved by the Board of Directors;
- 5) the formation expenses of the Company insofar as the same have not been written off; and
- 6) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by Shares in the Company.

In determining the amount of such other liabilities, the Company shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise promotion, printing, reporting and publishing expenses, including the cost of advertising, preparing, translating and printing of prospectuses, explanatory memoranda, Company documentation or registration statements, annual and semi-annual reports, taxes or governmental charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone, facsimile and other electronic means of communication.



The Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

The value of all assets and liabilities not expressed in the reference currency of a Sub-Fund or Class will be converted into the reference currency of such Sub-Fund or Class at the rate of exchange determined at the relevant Valuation Day in good faith by or under procedures established by the Board of Directors.

The Board of Directors, in their absolute discretion, may permit some other method of valuation to be used if they consider that such valuation better reflects the fair value of any asset and / or liability of the Company.

III. The assets shall be allocated as follows:

The Board of Directors shall establish a Sub-Fund in respect of each Class of Shares and may establish a Sub-Fund in respect of two or more Classes of Shares in the following manner:

1) if two or more Classes of Shares relate to one Sub-Fund, the assets attributable to such Classes shall be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the Sub-Fund concerned. Within a Sub-Fund, Classes of Shares may be defined from time to time by the Board of Directors so as to correspond to: (i) a specific distribution policy, such as entitling to distributions ("distribution shares") or not entitling to distributions ("accumulation shares"); and/or (ii) a specific sales and redemption charge structure; and/or (iii) a specific management or advisory fee structure; and/or (iv) a specific assignment of distribution, shareholder services or other fees; and/or (v) a specific type of investor; and/or (vi) a specific currency; and/or (vii) any other specific features applicable to one Class of Shares;

2) the proceeds to be received from the issue of Shares of a Class shall be applied in the books of the Company to the Sub-Fund corresponding to that Class of Shares, provided that if several Classes of Shares are outstanding in such Sub-Fund, the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Sub-Fund attributable to the Class of Shares to be issued;

3) the assets and liabilities and the income and expenditure applied to a Sub-Fund shall be attributable to the Class or Classes of Shares corresponding to such Sub-Fund;

4) where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same Sub-Fund as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant Sub-Fund;

5) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Sub-Fund or to any action taken in connection with an asset of a particular Sub-Fund, such liability shall be allocated to the relevant Sub-Fund;

6) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Sub-Fund, such asset or liability shall be allocated to all the Sub-Funds pro rata to the net asset value of the relevant Classes of Shares or in such other manner as determined by the Board of Directors acting in good faith; and

7) upon the payment of distributions to the holders of any Class of Shares, the net asset value of such Class of Shares shall be reduced by the amount of such distributions.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

In the absence of fraud, bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the net asset value taken by the Board of Directors or by any bank, company or other organisation which the Board of Directors may appoint for the purpose of calculating the net asset value, shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders.

IV. For the purpose of this Article:

1) Shares of the Company to be redeemed under Article 9 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the Board of Directors at the Valuation Day on which such valuation is made and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

2) Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the Board of Directors at the Valuation Day on which such valuation is made and from such time and until received by the Company. The price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;

3) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the relevant Sub-Fund shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the net asset value of Shares; and

4) where at any Valuation Day the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known at such Valuation Day, then its value shall be estimated by the Company.

**Art. 13. Frequency and Temporary Suspension of Calculation of Net Asset Value per Share, of Issue, Redemption and Conversion of Shares.**

13.1 With respect to each Class of Shares, the Net Asset Value per Share and the price for the issue, redemption and conversion of Shares shall be calculated from time to time by the Company or any agent appointed thereto by the Company, at least twice a month at a frequency determined by the Board of Directors and determined in the Prospectus, such date or time of calculation being the Valuation Day.

13.2 The Company may suspend the determination of the Net Asset Value per Share of any particular Class or Sub-Fund and the issue and redemption of its Shares to and from its Shareholders as well as the conversion from and to Shares of each Class or Sub-Fund:

13.2.1 during the whole or part of any period (other than for ordinary holidays or customary weekends) when any of the Regulated Markets on which the Company's investments are quoted, listed, traded or dealt are closed or during which dealings therein are restricted or suspended or trading is suspended or restricted; or

13.2.2 during the whole or part of any period when circumstances outside the control of the Directors exist as a result of which any disposal or valuation by the Company of investments of the Sub-Fund or Class is not reasonably practicable or would be detrimental to the interests of Shareholders or it is not possible to transfer monies involved in the acquisition or disposition of investments to or from the relevant account of the Company; or

13.2.3 during the whole or part of any period when any breakdown occurs in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of any of the Company's investments of the relevant Sub-Fund or Class; or

13.2.4 during the whole or any part of any period when for any other reason the prices of any of the Company's investments cannot promptly or accurately be ascertained;

13.2.5 during the whole or any part of any period when subscription proceeds cannot be transmitted to or from the account of the Company or the Sub-Fund being unable to repatriate funds required for making redemption payments or when such payments cannot, in the opinion of the Directors, be effected at normal rates of exchange; or

13.2.6 following a possible decision to liquidate or dissolve the Company or one or several Classes or Sub-Funds; or

13.2.7 if any other reason makes it impossible or impracticable to determine the value of a portion of the investments of the Company or any Sub-Fund; or

13.2.8 if, in exceptional circumstances, the Directors determine that suspension of the determination of Net Asset Value is in the interest of Shareholders (or Shareholders in that Sub-Fund or Class as appropriate).

13.3 Any such suspension shall be published, if appropriate, by the Company and may be notified to Shareholders having made an application for subscription, redemption or conversion of Shares for which the calculation of the net asset value has been suspended.

13.4 Such suspension as to any Class of Shares or Sub-Fund shall have no effect on the calculation of the Net Asset Value per Share, the issue, redemption and conversion of Shares of any other Class of Shares or Sub-Fund if the assets within such other Class or Sub-Fund are not affected to the same extent by the same circumstances.

13.5 Any request for subscription, redemption or conversion shall be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the Net Asset Value per Share.

**Title III. Administration and Supervision**

**Art. 14. Board of Directors.**

14.1 The Company shall be managed by the Board of Directors composed of not less than three members, who need not be Shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years. The Directors shall be elected by the Shareholders at a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders shall also determine the number of Directors, their remuneration and the term of their office.

14.2 Directors shall be elected by the majority of the votes of the Shares present or represented.

14.3 Any Director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting.

14.4 In the event of a vacancy in the office of Director, the remaining Directors may temporarily fill such vacancy. The Shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

**Art. 15. Board Meetings.**

15.1 The Board of Directors shall choose from among its members a chairman and may choose one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary (who need not be a director) who shall write and keep the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the Shareholders. Either the chairman or any two Directors may at any time summon a meeting of the Directors by notice in writing to every director which notice shall set forth the general nature of the business to be considered and the place at which the meeting is to be convened.

15.2 Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of an emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by e-mail,

telegram, telex, telefax or any other similar means of communication, or when all Directors are present or represented at the meeting. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board of Directors.

15.3 The chairman shall preside at the meetings of the Directors and of the Shareholders. In his absence, the Shareholders or the Directors shall decide by a majority vote that another Director, or in the case of a Shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

15.4 The Board of Directors may from time to time and at any time by powers of attorney appoint any company, firm, person or body of persons, whether nominated directly or indirectly by the Board of Directors, to be the attorney or attorneys of the Company for such purpose and with such powers, authorities and discretions (not exceeding those vested in or exercisable by the Board of Directors under these Articles) and for such period and subject to such conditions as they may think fit, and any such powers of attorney may contain such provisions for the protection and convenience of persons dealing with any such attorneys as the Board of Directors may think fit and may also authorise any such attorney to delegate all or any of the powers, authorities and discretions vested in him.

15.5 Any Director may act at any meeting by appointing in writing, by e-mail, telegram, telex or telefax or any other similar means of communication another director as his proxy. A Director may represent several of his colleagues.

15.6 The Directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors. The Directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorised thereto by resolution of the Board of Directors.

15.7 The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the Directors, or any other number of Directors that the Board of Directors may determine, are present or represented.

15.8 Resolutions of the Board of Directors will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed where they are signed by the chairman of the meeting or any two Directors.

15.9 Resolutions are taken by a majority vote of the Directors present or represented. In the event that at any meeting the numbers of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a deciding vote.

15.10 Resolutions in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Directors' meetings. Each Director shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

15.11 Members of the Board of Directors or of any committee thereof may participate in a meeting of the Board of Directors or of such committee by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear each other and participation in a meeting pursuant to this provision shall constitute presence in person at such meeting.

#### **Art. 16. Powers of the Board of Directors.**

16.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policies as determined in Article 19 hereof.

16.2 All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of Shareholders are in the competence of the Board of Directors.

**Art. 17. Corporate Signature.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signatures of any two Directors or by the joint or single signature of any officer(s) of the Company or of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

#### **Art. 18. Delegation of Power.**

18.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorised signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the Board of Directors, who shall have the powers determined by the Board of

Directors and who may, if the Board of Directors so authorises, sub-delegate their powers.

18.2 The Company may enter into an investment management agreement with an external investment manager, which shall supply the Company with recommendations and advice with respect to the Company's investment policy pursuant to Article 19 hereof and may, on a day-to-day basis and subject to the overall control and responsibility of the Board of Directors of the Company, have actual discretion to purchase and sell securities and other assets of the Company pursuant to the terms of a written agreement. The external investment manager may delegate its powers to a third party at its own cost.

18.3 The Board of Directors may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

#### **Art. 19. Investment Policies and Restrictions.**

19.1 The Board of Directors, based upon the principle of risk spreading, have the power to determine the investment policies and strategies to be applied in respect of each Sub-Fund and the course of conduct of the management and

business affairs of the Company, within the restrictions as shall be set forth by the Board of Directors in compliance with applicable laws and regulations.

19.2 Within those restrictions, the Board of Directors may decide that investments be made in:

19.2.1 transferable securities or money market instruments;

19.2.2 shares or units of other UCI;

19.2.3 deposits with credit institutions, which are repayable on demand or have the right to be withdrawn and which are maturing in no more than 12 months;

19.2.4 financial derivative instruments.

19.3 The investment policy of the Company may replicate the composition of an index of securities or debt securities recognized by the Luxembourg supervisory authority.

19.4 The Company may in particular purchase the above mentioned assets on any Regulated Market of a state of Europe, being or not member of the EU, of America, Africa, Asia, Australia or Oceania.

19.5 The Company may also invest in recently issued transferable securities and money market instruments, provided that the terms of issue include an undertaking that application will be made for admission to official listing on a Regulated Market and that such admission be secured within one year of issue.

19.6 In accordance with the principle of risk spreading, the Company is authorised to invest up to 100% of the net assets attributable to each Sub-Fund in transferable securities or money market instruments issued or guaranteed by an EU Member State, its local authorities, another state or public international bodies of which one or more Member States of the EU are members being provided that if the Company uses the possibility described above, it shall hold, on behalf of each relevant Sub-Fund, securities belonging to six different issues at least. The securities belonging to one issue can not exceed 30% of the total net assets attributable to that Sub-Fund.

19.7 The Board of Directors, acting in the best interest of the Company, may decide, in the manner described in the sales documents of the shares of the Company, that: (i) all or part of the assets of the Company or of any Sub-Fund be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other undertakings for collective investment and/or their sub-funds; or that (ii) all or part of the assets of two or more Sub-Funds of the Company be co-managed amongst themselves on a segregated or on a pooled basis.

19.8 Investments in each Sub-Fund of the Company may be made either directly or indirectly through wholly-owned subsidiaries, as the Board of Directors may from time to time decide and as described in the sales documents for the Shares. Reference in these Articles to "investments" and "assets" shall mean, as appropriate, either investments made and assets beneficially held directly or investments made and assets beneficially held indirectly through the aforesaid subsidiaries.

19.9 The Company is authorised to employ techniques and instruments relating to transferable securities and money market instruments provided that such techniques and instruments may be used for hedging or efficient portfolio management purposes or for investment purposes.

#### **Art. 20. Conflict of Interest.**

20.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Board of Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any Director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

20.2 In the event that any Directors or officers of the Company may have an interest in any transaction of the Company which conflicts with the interests of the Company, such Director or officer shall make known to the Board of Directors such conflict of interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of Shareholders.

20.3 Such conflict of interest as referred to in this Article, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving any affiliated or associated company of any external investment manager appointed by the Company, or such other person, company or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors in its discretion.

**Art. 21. Indemnification of Directors.** Every Director, agent, auditor, or officer of the Company and his personal representatives shall be indemnified and secured harmless out of the assets and Sub-Funds of the Company against all actions, proceedings, costs, charges, expenses, losses, damages or liabilities incurred or sustained by him in or about the conduct of the Company business or affairs or in the execution or discharge of his duties, powers, authorities or discretions, including actions, proceedings, costs, charges, expenses, losses, damages or liabilities incurred by him in defending (whether successfully or otherwise) any civil proceedings concerning the Company in any court whether in Luxembourg or elsewhere. No such person shall be liable: (i) for the acts, receipts, neglects, defaults or omissions of any other such person; or (ii) by reason of his having joined in any receipt for money not received by him personally; or (iii) for any loss on account of defect of title to any property of the Company; or (iv) on account of the insufficiency of any security in or

upon which any money of the Company shall be invested; or (v) for any loss incurred through any bank, broker or other agent; or (vi) for any loss, damage or misfortune whatsoever which may happen in or arise from the execution or discharge of the duties, powers, authorities, or discretions of his office or in relation thereto, unless the same shall happen through his own gross negligence or wilful misconduct against the Company.

**Art. 22. Auditors.**

22.1 The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an auditor ("réviseur d'entreprises agréé") appointed by the general meeting of shareholders and remunerated by the Company.

22.2 The auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2002 Law.

**Title IV. General meetings - Accounting year - Distributions**

**Art. 23. General Meetings of Shareholders of the Company.**

23.1 The general meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders regardless of the Class of Shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

23.2 The general meeting of Shareholders shall meet upon call by the Board of Directors.

23.3 It may also be called upon the request of Shareholders representing at least one tenth of the share capital of the Company.

23.4 The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office or at a place specified in the notice of meeting, at 11:00 a.m. (Luxembourg time) on the third Wednesday of the month of October of each year.

23.5 If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

23.6 Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

23.7 The Board of Directors may convene a general meeting of Shareholders pursuant to a notice setting forth the agenda published to the extent and in the manner required by Luxembourg law and/or sent at least eight (8) days prior to the meeting to each registered Shareholder at the Shareholder's address in the register of shareholders or at such other address indicated by the relevant Shareholder. No evidence of the giving of such notice to registered Shareholders is required by the meeting. The agenda shall be prepared by the Board of Directors except in the instance where the meeting is called on the written demand of the Shareholders in which instance the Board of Directors may prepare a supplementary agenda.

23.8 If no publications are made, notices to Shareholders may be mailed by registered mail only.

23.9 If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

23.10 The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders in order to attend any meeting of Shareholders.

23.11 The business transacted at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

23.12 Each Share of whatever Class is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission, who need not be a Shareholder and who may be a Director.

23.13 Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

**Art. 24. General Meetings of Shareholders of a Class or of Classes of Shares.**

24.1 The Shareholders of the Class or Classes issued in respect of any Sub-Fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Sub-Fund.

24.2 In addition, the Shareholders of any Class of Shares may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Class.

24.3 The provisions of Article 23, paragraphs 2, 3, 7, 8, 9, 10 and 11 shall apply to such general meetings of Shareholders.

24.4 Each Share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles. Shareholders may act either in person or by giving a proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission to another person who need not be a Shareholder and may be a Director.

24.5 Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders of a Sub-Fund or of a Class are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

24.6 Any resolution of the general meeting of Shareholders of the Company, affecting the rights of the holders of Shares of any Class vis-à-vis the rights of the holders of Shares of any other Class or Classes, shall be subject to a resolution



of the general meeting of Shareholders of such Class or Classes in compliance with Article 68 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

#### **Art. 25. Termination and Amalgamation of Sub-Funds.**

25.1 In the event that for any reason the value of the assets in any Sub-Fund or Class has decreased to an amount determined by the Board of Directors to be the minimum level for such Sub-Fund or Class to be operated in an economically efficient manner, or if a change in the economical or political situation relating to the Sub-Fund or Class concerned would have material adverse consequences on the investments of that Sub-Fund or if the range of products offered to investors is rationalised, the Board of Directors may decide to compulsorily redeem all the Shares of the relevant Class or Classes issued in such Sub-Fund or the relevant Class at the Net Asset Value per Share (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses), calculated at the Valuation Day at which such decision shall take effect. The Company shall serve a notice to the holders of the relevant Class or Classes of Shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons for, and the procedure of, the redemption operations. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between, the Shareholders, the Shareholders of the Sub-Fund or Class concerned may continue to request redemption or conversion of their Shares free of charge (but taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) prior to the effective date of the compulsory redemption.

25.2 Notwithstanding the powers conferred on the Board of Directors by paragraph 25.1 of this Article, the general meeting of Shareholders of any Sub-Fund or Class within any Sub-Fund may, upon a proposal from the Board of Directors, redeem all the Shares of the relevant Class within the relevant Sub-Fund and refund to the Shareholders the net asset value of their Shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of Shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting.

25.3 Assets which may not be distributed to the relevant beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the custodian for the period required by Luxembourg law; after such period, the assets will be deposited with the "Caisse de Consignation" on behalf of the persons entitled thereto.

25.4 All redeemed Shares shall be cancelled.

25.5 Under the same circumstances as provided in paragraph 25.1 of this Article, the Board of Directors may decide to allocate the assets of any Sub-Fund or Class to those of another existing Sub-Fund or Class within the Company, to another undertaking for collective investment complying with the provisions of the Directive or to another Sub-Fund or Class within such other undertaking for collective investment and to redesignate the Shares of the Class or Classes concerned as Shares of another Class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders). Such decision will be published in the same manner as described in paragraph 25.1 of this Article (and, in addition, the publication will contain information in relation to the new undertaking for collective investment or the new Sub-Fund or the new Class), one (1) month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request redemption or conversion of their Shares, free of charge, during such period.

25.6 Notwithstanding the powers conferred to the Board of Directors by paragraph 25.5, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund or Class to another Sub-Fund or Class within the Company may be decided upon by a general meeting of the Shareholders of the Sub-Fund concerned for which there shall be no quorum requirements and which will decide upon such an amalgamation by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting.

25.7 If the amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type ("fonds commun de placement"), Shareholders not having voted in favour of such amalgamation will be considered as having requested the redemption of their Shares, except if they have given written instructions to the contrary to the Company. The assets which may not or are unable to be distributed to such Shareholders for whatever reasons will be deposited with the custodian for the period required by Luxembourg law; after such period, the assets will be deposited with the "Caisse de Consignation" on behalf of the persons entitled thereto.

**Art. 26. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall commence on the 1 July of each year and terminates on the 30 June of the following year.

#### **Art. 27. Distributions.**

27.1 The general meeting of Shareholders of the Class or Classes issued in respect of any Sub-Fund shall, upon proposal from the Board of Directors and within the limits provided by law, determine how the results of such Sub-Fund shall be disposed of, and may from time to time declare, or authorise the Board of Directors to declare, distributions.

27.2 For any Class or Classes of Shares entitled to distributions, the Board of Directors may decide to pay interim dividends in the frequency and amounts determined by the Board of Directors in compliance with the conditions set forth by law.

27.3 Payments of distributions to holders of registered shares shall be made to such Shareholders at their addresses in the register of shareholders.

27.4 Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Board of Directors shall in their discretion determine from time to time.

27.5 The Board of Directors may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the Board of Directors.

27.6 Any distribution that has not been claimed within five (5) years of its declaration shall be forfeited and revert to the Sub-Fund relating to the relevant Class or Classes of Shares.

27.7 No interest shall be payable by the Company on a dividend which has not been claimed by a Shareholder.

## **Title V. Final provisions**

### **Art. 28. Custodian.**

28.1 To the extent required by law, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or savings institution – a custodian - as defined by the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended.

28.2 The custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2002 Law.

28.3 If the custodian wishes to retire, the Board of Directors shall use their best endeavours to find a successor custodian within two (2) months of the effectiveness of such retirement. The Board of Directors may terminate the appointment of the custodian but shall not remove the custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

### **Art. 29. Dissolution of the Company.**

29.1 The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 31 hereof.

29.2 Whenever the share capital falls below two-thirds of the minimum capital indicated in Article 6 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting of Shareholders by the Board of Directors. The general meeting of Shareholders, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the Shares represented at the meeting.

29.3 The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting of Shareholders whenever the share capital falls below one quarter of the minimum capital set by Article 6 hereof; in such an event, the general meeting of Shareholders shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by Shareholders holding one quarter of the votes of the Shares represented at the meeting.

29.4 The general meeting of Shareholders must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one quarter of the legal minimum, as the case may be.

**Art. 30. Liquidation.** Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of Shareholders which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 31. Amendments to the Articles.** These Articles may be amended by a general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 32. Statement.** Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or shareholders also include corporations, partnerships associations and any other organised group of persons whether incorporated or not.

**Art. 33. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and the 2002 Law.

### *Transitory Dispositions*

- 1) The first accounting year will begin on the date of the formation of the Company and will end on 30 June 2011.
- 2) The first annual general meeting of Shareholders will be held in 2011.

### *Subscription and Payment*

The share capital of the Company is subscribed as follows:

ICE Canyon LLC, pre-qualified, subscribes for three hundred and ten (310) Shares.

Evidence of the above payments, totalling thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) was given to the undersigned notary.

The subscribers declared that upon determination by the Board of Directors, pursuant to the Articles, of the various Classes of Shares which the Company shall have, they will elect the Class or Classes of Shares to which the Shares subscribed to shall appertain.

### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26, 26-3 and 26-5 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and expressly states that they have been fulfilled.

### *Expenses*

The expenses of the Company as a result of its creation are estimated at approximately two thousand seven hundred Euro.

### *Resolution of the Sole Shareholder*

The above named party representing the entire subscribed capital has immediately resolved as follows:

I. The following are elected as Directors for a term to expire at the close of the annual general meeting of Shareholders which shall deliberate on the annual accounts of the Company as at 30 June 2011.

- Mr. John SIMPSON, manager, residing professionally in 2000 Avenue of the Stars, 11<sup>th</sup> floor, Los Angeles, CA 90067, United States of America, born on 5 August 1957 in Missouri, United States of America;

- Mr. Nathan SANDLER, manager, residing professionally in 2000 Avenue of the Stars, 11<sup>th</sup> floor, Los Angeles, CA 90067, United States of America, born on 27 March 1961 in Iowa, United States of America;

- Mr. Antonio THOMAS, managing director, residing professionally in 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Luxembourg, born on 6 July 1971, in London, United Kingdom,

For the period until the first annual general meeting of Shareholders, Mr. Antonio THOMAS shall receive a remuneration of EUR 25,000.- per annum which shall be paid pro rata.

II. The following is elected as auditor for a term to expire at the close of the annual general meeting of Shareholders which shall deliberate on the annual accounts of the Company as at 30 June 2011:

The public limited company "DELOITTE S.A.", established and having its registered office in L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 67895.

III. The address of the Company is set at 47-49 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named person, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person, in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date at the beginning of this deed.

The document having been given for reading to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le treizième jour d'août;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

#### **A COMPARU:**

ICE Canyon LLC, une société fondée sous la loi de Delaware, ayant son siège social à 2000 Avenue of the Stars, 11<sup>th</sup> floor, Los Angeles, CA 90067, USA,

ici représentée par Madame Britta WEICKGENANNT, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration, signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès qualités, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les Statuts de la Société:

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Il existe entre les souscripteurs existants et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des Actions ci-après créées, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de "ICE Global Credit Funds".

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision du Conseil d'Administration, des succursales, filiales ou autres bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger (mais nullement et en aucun cas aux Etats-Unis d'Amérique, ses territoires ou possessions).

2.2 Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre public ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Objet.**

4.1 L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et autres avoirs autorisés par la loi avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses Actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.

4.2 La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la Partie I de la Loi de 2002.

**Art. 5. Définitions.**

"Loi de 2002" signifie la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectifs.

"Statuts" signifie les présents statuts de la Société, tels que modifiés de temps à autre.

"Conseil d'Administration" désigne le conseil d'administration de la Société.

"Jour Ouvrable" signifie tout jour ouvrable entier dans les banques au Luxembourg. et/ou tout autre lieu et tout autre jour déterminé et notifié par écrit par avance par les Administrateurs aux Actionnaires et/ou publié aux conditions et aux termes prévus par la loi et la pratique luxembourgeoise.

"Classe" / "Classe d'Actions" est une classe d'Actions d'un Compartiment.

"Société" désigne "ICE Global Credit Funds".

"Personne Désignée" désigne toute personne qui, du fait de sa détention d'Actions (juridiquement ou en tant que bénéficiaire) serait ou pourrait, de l'avis des Administrateurs: être en infraction à la législation ou aux exigences de tout pays ou autorité gouvernementale ou bien engendrer la responsabilité et la taxation de la Société ou tout autre désavantage que la Société n'aurait pas encouru ou subi dans d'autres circonstances.

"Directive" désigne la directive CEE 85/611 du 20 décembre 1985 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeur mobilières, telle que modifiée par la suite.

"Administrateur(s)" désigne le(s) membre(s) du Conseil d'Administration.

"UE" désigne l'Union Européenne.

"EUR" ou "Euro" désigne la devise monétaire légale de l'Union Européenne.

"Etat Membre" vise un état membre de l'Union Européenne.

"Valeur Nette d'Inventaire par Action" signifie, pour chaque Classe d'action de n'importe quel Fonds ou Compartiment, la valeur d'une action déterminée conformément aux dispositions qui figurent ci-après sous l'intitulé "Calcul de Valeur Nette d'Inventaire par Action".

"Prospectus" vise les documents au moyen desquels les Actions de la Sociétés sont offertes aux investisseurs et tout autre documentation complémentaire ou de remplacement à effet similaire.

"Marché Réglementé" vise un marché réglementé tel que défini par la Directive n° 2004/39/CE du Parlement Européen et du Conseil du 21 avril 2004 concernant les marchés d'instruments financiers (Directive 2004/39/CE), à savoir un système multilatéral, exploité et/ou géré par un opérateur de marché, qui assure ou facilite la rencontre – en son sein même et selon ses règles non discrétionnaires – de multiples intérêts acheteurs et vendeurs exprimés par des tiers pour des instruments financiers, d'une manière qui aboutisse à la conclusion de contrats portant sur des instruments financiers admis à la négociation dans le cadre de ses règles et/ou de ses systèmes, et qui est agréé et fonctionne régulièrement conformément aux dispositions du titre III de la Directive 2004/39/CE.

"Action" signifie chaque action de chaque Classe d'un Compartiment de la Société émises et en circulation.

"Actionnaire" désigne une personne inscrite comme détenteur d'Actions dans le registre des Actionnaires de la Société.

"Fonds" ou "Compartiment" signifie un portefeuille spécifique d'avoirs, détenu au sein de la Société qui est investi conformément à un objectif particulier d'investissement.

"Heure": sauf indication contraire, toute mention d'heure dans les présents Statuts fait référence à l'heure luxembourgeoise.

"Ressortissant des Etats-Unis" désigne (i) un citoyen ou résident des Etats-Unis; (ii) une société ou association créée ou organisée aux Etats-Unis ou en vertu des lois des Etats-Unis ou de tout état, (iii) un trust, lorsque (a) une cour des Etats-Unis est capable d'exercer une supervision fondamentale sur l'administration du trust et (b) un ou plusieurs Ressortissants des Etats-Unis ont l'autorité pour contrôler toutes les décisions substantielles du trust ou (iv) un patrimoine soumis à imposition aux Etats-Unis sur son revenu mondial de toutes sources. De plus, le terme Ressortissant des Etats-Unis comprend toute personne physique ou entité qui serait un Ressortissant des Etats-Unis en vertu du Règlement S

de la United States Securities Act de 1933. La définition du Règlement S est fournie en entier dans chaque formulaire de souscription.

"US Dollar" ou "USD" signifie la devise monétaire légale des Etats-Unis d'Amérique.

"Jour d'Evaluation" signifie un Jour Ouvrable auquel la Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Compartiment est calculée, comme indiqué dans le Prospectus.

## **Titre II. Capital social - Actions - Valeur nette d'inventaire**

### **Art. 6. Capital social - Classes d'Actions.**

6.1 Le capital de la Société sera représenté par des Actions entièrement libérées, sans mention de valeur, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société calculée conformément à l'article 12 des présents Statuts. Le capital minimum sera celui prévu par la loi, soit un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000). Ce capital minimum doit être atteint endéans d'une période de six (6) mois à partir de la date à laquelle la Société a été autorisée comme organisme de placement collectif selon la législation luxembourgeoise.

6.2 Le capital initial est de trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) Actions sans valeur nominale.

6.3 Les Actions à émettre conformément aux articles 7 et 8 ci-dessous pourront être émises, au choix du Conseil d'Administration, au titre de différentes Classes. Le produit de toute émission d'Actions relevant d'une Classe déterminée sera investi en valeurs mobilières de toute nature et autres avoirs autorisés par la Loi de 2002 suivant la politique d'investissement déterminée par le Conseil d'Administration pour un Compartiment, établi pour les Actions concernée(s), compte tenu des restrictions d'investissement prévues par la Loi de 2002 ou adoptées par le Conseil d'Administration.

6.4 Le Conseil d'Administration établira un portefeuille d'avoirs constituant un Compartiment, au sens de l'article 133 de la Loi de 2002, correspondant à une Classe d'Actions ou correspondant à deux ou plusieurs Classes d'Actions, de la manière décrite à l'article 12.2 III ci-dessous. Chaque portefeuille d'avoirs sera investi pour le bénéfice exclusif du Compartiment correspondant et chaque portefeuille d'avoirs sera le seul et l'unique responsable, à concurrence de ses avoirs, pour les engagements qui lui sont attribuables.

6.5 Le Conseil d'Administration peut décider, dans le meilleur intérêt de la Société, que tout ou partie des avoirs de deux ou plusieurs Compartiments peuvent être cogérés sur une base séparée ou en commun, de la manière décrite dans le Prospectus.

6.6 Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque Classe d'Actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en EUR, convertis en EUR et le capital sera égal au total des avoirs nets de chaque Compartiment.

### **Art. 7. Forme des Actions.**

7.1 Le Conseil d'Administration déterminera si la Société émettra des Actions au porteur et/ou nominatives. Si des certificats au porteur sont émis, ils seront émis dans les formes qui seront prescrites par le Conseil d'Administration et doivent être pourvus sur leur face avec la mention qu'ils ne peuvent être cédés à aucun Ressortissant des Etats-Unis, résident, citoyen ou entité organisée, par ou pour un Ressortissant des Etats-Unis.

Toutes les Actions nominatives émises de la Société seront inscrites au registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; l'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société et le nombre d'Actions nominatives qu'il détient.

La propriété de l'Action nominative s'établit par une inscription sur le registre des Actionnaires. La Société décidera si un certificat constatant cette inscription sera délivré à l'Actionnaire ou si celui-ci recevra une confirmation écrite de sa qualité d'Actionnaire.

En cas d'émission d'Actions au Porteur, les Actions Nominatives pourront être converties en Actions au Porteur et les Actions au Porteur pourront être converties en Actions Nominatives sur demande du propriétaire des Actions concernées. La conversion d'Actions Nominatives en Actions au Porteur sera effectuée par annulation des certificats d'Actions Nominatives, si de tels certificats ont été émis, indiquant que le cessionnaire n'est pas un Ressortissant des Etats-Unis et par émission d'un ou de plusieurs certificats d'actions au porteur en leur lieu et place, et une mention devra être faite au registre des Actionnaires constatant cette annulation. La conversion d'Actions au Porteur en Actions Nominatives sera effectuée par annulation des certificats d'Actions au Porteur, et, s'il y a lieu, par émission de certificats d'Actions Nominatives en leur lieu et place, et une mention sera faite au registre des Actionnaires constatant cette émission. Le coût de la conversion pourra être mis à la charge de l'Actionnaire par décision du Conseil d'Administration.

Avant que les Actions ne soient émises sous forme d'Actions au porteur et avant que des Actions Nominatives ne soient converties en Actions au Porteur, la Société peut demander, d'une manière que le Conseil d'Administration considère comme satisfaisante, l'assurance qu'une telle émission ou échange n'aboutira pas à ce que de telles Actions soient détenues par des Ressortissants des Etats-Unis.

Les certificats d'Actions seront signés par deux Administrateurs. Les deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. Ces certificats resteront valables, même si la liste des signatures autorisées de la Société est modifiée. Toutefois, une des signatures pourra être apposée par une personne déléguée à



cet effet par le Conseil d'Administration; dans ce cas, elle devra être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées par le Conseil d'Administration.

7.2 En cas d'émission d'Actions au Porteur, le transfert d'actions au porteur se fera par la délivrance du certificat d'Actions correspondant. Le transfert d'Actions nominatives se fera: (i) si des certificats d'Actions ont été émis, par la remise à la Société du ou des certificats d'Actions Nominatives et de tous autres documents de transfert exigés par la Société; ou bien (ii) s'il n'a pas été émis de certificats, par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires valablement constitués à cet effet. Tout transfert d'Actions Nominatives sera inscrit au registre des Actionnaires, pareille inscription devant être signée par un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société, ou par une ou plusieurs autres personnes désignées à cet effet par le Conseil d'Administration.

7.3 Tout Actionnaire désirant obtenir des certificats d'Actions Nominatives devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite à son tour au registre des Actionnaires.

Au cas où un Actionnaire en nom ne fournit pas d'adresse à la Société, mention en sera faite au registre des Actionnaires et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'Actionnaire. Celui-ci pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des Actionnaires par une déclaration écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

7.4 Lorsqu'un Actionnaire peut justifier de façon satisfaisante pour la Société, que son certificat d'Actions a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande, aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment sous forme d'une assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra exiger. Dès l'émission du nouveau certificat, sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original n'aura plus de valeur.

Les certificats endommagés peuvent être annulés par la Société et remplacés par des certificats nouveaux.

La Société peut à son gré mettre en compte à l'Actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat, ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en relation avec l'émission du certificat de remplacement et son inscription au registre des Actionnaires ou avec l'annulation de l'ancien certificat.

7.5 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété de l'Action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'Action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'Action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'Action jusqu'à ce que cette personne ait été désignée.

7.6 La Société peut décider d'émettre des fractions d'Actions. Une fraction d'action ne confère pas le droit de vote mais donnera droit à une fraction correspondante des actifs nets attribuables à la catégorie d'Actions concernée. Dans le cas d'Actions au Porteur, uniquement des certificats représentant des Actions entières seront émis.

#### **Art. 8. Emission des Actions.**

8.1 Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation un nombre illimité d'Actions nouvelles entièrement libérées, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des Actions à émettre.

8.2 Le Conseil d'Administration peut restreindre la fréquence à laquelle les Actions seront émises dans un Compartiment; le Conseil d'Administration peut, notamment, décider que les Actions d'un Compartiment seront uniquement émises pendant une ou plusieurs périodes déterminées ou à toute autre périodicité telle que prévue dans les documents de vente des Actions.

8.3 Le Conseil d'Administration peut également imposer des restrictions concernant le montant minimum de la Valeur Nette d'Inventaire totale des Actions faisant l'objet d'une souscription initiale, concernant le montant minimum de toute souscription subséquente ou concernant la détention minimale d'Actions.

8.4 Lorsque la Société offre des Actions en souscription, le prix par Action offerte après la période d'émission initiale tel que décrit dans le Prospectus sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Classe concernée, déterminée conformément à l'article 12 ci-dessous au Jour d'Evaluation en conformité les règles déterminées périodiquement par le Conseil d'Administration. Ce prix peut être majoré par un pourcentage estimé de coûts et dépenses encourus par la Société lorsqu'elle investit les produits des émissions ainsi que par les commissions de vente applicables, tel qu'approuvées périodiquement par le Conseil d'Administration.

8.5 Le prix d'émission ainsi fixé sera payable endéans la période fixée par les Administrateurs mais qui n'excédera pas dix (10) Jours Ouvrables à compter du Jour d'Evaluation auquel le prix d'émission aura été fixé.

8.6 Lorsqu'un souscripteur reste en défaut de régler les sommes dues ou reste en défaut de fournir le formulaire de demande relatif à une première souscription dûment complété à la date requise, le Conseil d'Administration peut annuler l'attribution ou, le cas échéant, procéder au rachat des Actions. S'il est demandé par un Actionnaire, de tels produits du rachat peuvent être payés dans des devises autres que la devise de référence de la Classe d'actions en question telle que déterminée par le Distributeur, agissant à sa discrétion au moment opportun. Dans ces hypothèses, il peut être exigé du souscripteur défaillant qu'il indemnise la Société pour toutes les dépenses exposées et pertes ou charges subies (ainsi

qu'il en sera arrêté par le Conseil d'Administration à sa discrétion) et qui sont la conséquence directe ou indirecte de la défaillance du souscripteur. Pour l'évaluation des dites pertes, il sera tenu compte, le cas échéant, de toute fluctuation du prix des Actions concernées entre leur allocation et l'annulation de leur attribution ou de leur rachat et toutes les charges supportées par la Société pour le recouvrement contre le souscripteur défaillant.

8.7 Si le souscripteur reste en défaut de s'exécuter à temps en ce qui concerne l'allocation d'une Action ou d'Actions, l'entité qui aura été nommée pour agir comme distributeur des actions de la Société peut prendre à sa guise toute initiative qu'elle juge utile pour éviter, atténuer ou tourner à profit toute dépense, perte ou charge visée au point précédent, en ce compris celle de payer à temps les montants dus à la Société, ce qui lui donnera le droit de recouvrer toutes charges et dépenses (avec intérêts) encourues directement ou indirectement par la Société cherchant à recouvrer la dette due et exigible.

8.8 Aucune demande de conversion ou de rachat d'une Action ne sera prise en compte à moins que le prix de souscription de cette Action ait été payé avec confirmation délivrée conformément au présent article.

8.9 Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout Administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir en paiement le prix des Actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

8.10 La Société pourra accepter d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs mobilières, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises indépendant de la Société ("réviseur d'entreprises indépendant"). Les valeurs mobilières à remettre par voie d'apport en nature doivent correspondre à la politique et aux restrictions d'investissement du Compartiment auquel elles ont été apportées.

8.11 La Société peut émettre des Actions dans le cadre de plans d'épargne.

#### **Art. 9. Rachat des Actions.**

9.1 Selon les modalités fixées par le Conseil d'Administration dans le Prospectus et dans les limites imposées par la loi et par les présents Statuts, tout Actionnaire a le droit de demander à la Société qu'elle lui rachète tout ou partie des Actions qu'il détient.

9.2 Sans préjudice de l'article 13, le prix de rachat par Action sera payable pendant une période déterminée par le Conseil d'Administration à sa discrétion qui en tout état de cause n'excédera pas dix (10) Jours Ouvrables à partir du Jour d'Évaluation lors duquel la demande de rachat est acceptée, pourvu que les certificats d'Actions, s'il y en a, et les documents de transfert que le Conseil d'Administration pourra exiger aient été reçus, et sous une forme qui satisfasse la Société. Le paiement du produit d'un rachat portant sur des Actions préalablement souscrites pourra être retardé de plus de 10 Jours Ouvrables afin d'assurer que les fonds remis lors de la souscription des ctions en question soient disponibles.

9.3 Le prix de rachat sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Classe concernée, déterminée conformément aux dispositions de l'article 12 ci-dessous, diminuée des frais et commissions (s'il y a lieu) au taux fixé par le Prospectus. Ce prix peut être réduit par un pourcentage estimé de coûts et dépenses encourus par la Société lorsqu'elle doit réaliser des avoirs afin de payer le prix de rachat aux Actionnaires ayant demandé le rachat de leurs Actions. Par ailleurs, ce prix de rachat pourra être arrondi vers le haut ou vers le bas au moins à l'unité la plus proche de la devise concernée, ainsi que le Conseil d'Administration le déterminera à sa discrétion.

9.4 Au cas où une demande de rachat d'Actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des Actions qu'un Actionnaire détient dans une Classe en dessous de tel nombre ou de telle valeur déterminé(e) par le Conseil d'Administration à sa discrétion, la Société pourra obliger cet Actionnaire au rachat de toutes les Actions qu'il détient relevant de cette Classe d'Actions.

9.5 En outre, le Conseil d'Administration peut obliger un Actionnaire au rachat de toutes ses Actions lorsque la valeur nette d'inventaire totale des Actions détenues par cet Actionnaire tombe en dessous d'une valeur déterminée par le Conseil d'Administration à sa discrétion.

9.6 Lorsque les demandes de rachat dépassent pas les 10% de la Valeur Nette d'Inventaire d'un Compartiment, le Conseil d'Administration pourra reporter les demandes de rachat relatives à ce Jour d'Évaluation au prochain Jour d'Évaluation lors duquel les demandes de rachat sont acceptées. Le Conseil d'Administration s'assurera que tous les Actionnaires qui ont cherché à faire racheter leurs Actions par la Société un Jour d'Évaluation lors duquel les demandes de rachat sont reportées bénéficient d'un traitement égalitaire. Le Conseil d'Administration accordera de manière proportionnelle ces demandes de rachat dans les limites prévues (c.à.d.. 10 % de la Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment en question) et reportera le reste des demandes jusqu'au prochain Jour d'Évaluation lors duquel les demandes de rachat sont acceptées. Les Administrateurs veilleront également à ce que toutes les opérations relatives à un Jour d'Évaluation antérieur soient terminées avant que celles relatives à un Jour d'Évaluation ultérieur pour lequel les demandes de rachat sont acceptées ne soient prises en compte.

9.7 Si le Conseil d'Administration le décide et moyennant l'accord exprès de l'Actionnaire concerné, la Société pourra satisfaire au paiement du prix de rachat en faveur de chaque Actionnaire par attribution en nature à l'Actionnaire d'avoirs provenant du portefeuille des investissements établi en rapport avec cette Classe ou ces Classes et ayant une valeur égale (telle que déterminée de la manière prescrite à l'article 12), au Jour d'Évaluation auquel le prix de rachat est calculé, à la

valeur des Actions à racheter. La nature ou le type d'avoirs à transférer en pareil cas sera déterminé sur une base équitable et raisonnable sans préjudicier les intérêts des autres détenteurs d'Actions des Classes en question et l'évaluation dont il sera fait usage sera confirmée par un rapport spécial du réviseur. Le coût d'un tel transfert sera à supporter par la partie à laquelle le transfert est fait.

9.8 Toutes les Actions rachetées seront annulées.

#### **Art. 10. Conversion des Actions.**

10.1 Tout Actionnaire est autorisé à demander la conversion de tout ou partie de ses Actions dans un Compartiment en Actions d'un autre Compartiment ou dans une Classe d'Actions en une autre Classe d'Actions d'un même Compartiment étant entendu que le Conseil d'Administration pourra: (i) à son entière discrétion se réserver le droit de rejeter toute demande de conversion de tout ou partie; (ii) imposer des restrictions, modalités et conditions quant à la fréquence et au droit de procéder à des conversions entre certaines Classes d'Actions; (iii) soumettre ces conversions au paiement de frais et charges dont il déterminera le montant.

10.2 Le prix de conversion des Actions sera calculé par référence à la Valeur Nette d'Inventaire par Action respective des deux Compartiments ou des deux Classes d'Actions concernés, calculée au même Jour d'Evaluation.

10.3 Au cas où une conversion d'Actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des Actions qu'un Actionnaire détient dans une Classe déterminée en dessous de tel nombre ou de telle valeur déterminé (e) par le Conseil d'Administration, la Société pourra obliger cet Actionnaire à convertir toutes ses Actions relevant de cette Classe.

10.4 Les Actions, dont la conversion en actions d'un autre Compartiment ou d'une autre Classe d'Actions au sein du même Compartiment a été effectuée, seront annulées.

#### **Art. 11. Restrictions à la propriété des Actions.**

11.1 La Société pourra restreindre ou empêcher la possession des Actions de la Société par toute personne, firme ou société, si, de l'avis de la Société, une telle possession peut être préjudiciable pour la Société, si elle peut entraîner une violation légale ou réglementaire, luxembourgeoise ou étrangère, ou s'il en résulterait que la Société serait soumise à des lois autres que luxembourgeoises (y compris, mais sans limitation, les lois fiscales).

11.2 La Société pourra notamment, mais sans limitation, restreindre la propriété de ses Actions par des Ressortissants des Etats-Unis ou toute autre Personne Désignée, tels que définis dans cet article, et à cet effet la Société pourra:

11.2.1 refuser l'émission d' Actions et l'inscription du transfert d'Actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété légale ou économique d'Actions à un Ressortissant des Etats-Unis ou à toute autre Personne Désignée; et

11.2.2 à tout moment, demander à toute personne figurant au registre des Actionnaires ou à toute autre personne qui demande à s'y faire inscrire, de lui fournir tous renseignements qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces Actions appartiennent ou vont appartenir économiquement à un Ressortissant des Etats-Unis ou toute Personne Désignée ou si cette inscription au registre peut conduire à faire acquérir à un Ressortissant des Etats-Unis ou toute autre Personne Désignée la propriété économique de ces Actions; et

11.2.3 refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale d'Actionnaires de la Société, le vote de tout Ressortissant des Etats-Unis ou toute autre Personne Désignée.

11.3 S'il apparaît à la Société que: (i) un Ressortissant des Etats-Unis ou toute autre Personne Désignée, seul ou ensemble avec d'autres personnes, est le bénéficiaire économique d'Actions de la Société; ou que (ii) la valeur nette d'inventaire totale des Actions ou le nombre d'Actions que détient un Actionnaire tombe en dessous de telle valeur, respectivement de tel nombre d'actions, tel que déterminé par le Conseil d'Administration, ou que (iii) dans des circonstances exceptionnelles le Conseil d'Administration décide qu'un rachat forcé est dans l'intérêt des autres Actionnaires, la Société pourra procéder ou faire procéder au rachat forcé de l'ensemble des Actions détenues par cet Actionnaire, en respectant la procédure suivante:

11.3.1 La Société enverra un préavis (appelé ci-après "avis de rachat") à l'Actionnaire possédant les titres ou apparaissant au registre des Actionnaires comme étant le propriétaire des Actions à racheter; l'avis de rachat spécifiera les titres à racheter, la manière suivant laquelle le prix de rachat sera déterminé et le nom de l'acheteur;

11.3.2 L'avis de rachat sera envoyé à l'Actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite dans les livres de la Société. L'Actionnaire en question sera obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificats représentant les Actions spécifiées dans l'avis de rachat;

11.3.3 Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'Actionnaire en question cessera d'être propriétaire des Actions spécifiées dans l'avis de rachat; son nom sera rayé du registre des actionnaires.

11.3.4 Le prix auquel chaque action spécifiée dans l'avis de rachat sera rachetée (appelé ci-après "prix de rachat") sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Classe concernée au Jour d'Evaluation qui suivra immédiatement la date de l'avis de rachat ou qui suivra immédiatement la remise du ou des certificats représentant les Actions spécifiées dans cet avis, le tout ainsi que prévu par le Conseil d'Administration, déduction faite des commissions qui y sont également prévues.

11.3.5 Le paiement du prix de rachat à l'ancien propriétaire sera effectué en la monnaie fixée par le Conseil d'Administrateurs pour le paiement du prix de rachat des Actions de la Classe concernée et sera: (i) déposé pour le paiement à l'ancien propriétaire par la Société auprès d'une banque au Luxembourg ou à l'étranger; ou (ii) payé par chèque envoyé à la dernière adresse figurant au registre (tel que spécifié dans l'avis de rachat), après détermination finale du prix de rachat suite à la remise du ou des certificats indiqués dans l'avis de rachat ensemble avec les coupons non échus;

11.3.6 Dès signification de l'avis de rachat, l'ancien propriétaire des Actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra plus faire valoir de droit sur ces Actions ni exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf son droit de recevoir le prix de rachat (sans intérêts) de la banque après remise effective du ou des certificats. Tous fonds à recevoir par un Actionnaire au titre de ce paragraphe et non réclamés dans les cinq (5) ans de la date spécifiée dans l'avis de rachat ne pourront plus être réclamés et reviendront au Compartiment établi en relation avec la (les) Classe(s) d'Actions concernée(s). Le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour prendre périodiquement les mesures nécessaires et autoriser toute action au nom de la Société en vue d'opérer ce retour;

11.3.7 L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé aux motifs qu'il n'y aurait pas de preuve suffisante de la propriété des Actions dans le chef d'une personne ou que la propriété réelle des Actions était autre que celle admise par la Société à la date de l'avis de rachat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

## **Art. 12. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action.**

12.1 La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe d'Actions sera exprimée dans la devise de référence (telle que définie dans le Prospectus) du Compartiment concerné et sera déterminée par un chiffre obtenu en divisant au Jour d'Evaluation les actifs nets de la Société correspondant à chaque Classe d'Actions, constitués par la portion des avoirs moins la portion des engagements attribuables à cette Classe d'Actions au Jour d'Evaluation concerné, par le nombre d'Actions de cette Classe en circulation à ce moment, le tout en conformité avec les règles d'évaluation décrites ci-dessous. La Valeur Nette d'Inventaire par Action ainsi obtenue pourra être arrondie vers le haut ou vers le bas au moins à l'unité la plus proche de la devise concernée tel que le Conseil d'Administration le déterminera. Si, depuis la date de détermination de la valeur nette d'inventaire, un changement substantiel des cours sur les marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuables à la Classe d'Actions concernée sont négociés ou cotés, est intervenu, la Société peut annuler la première évaluation et effectuer une deuxième évaluation dans un souci de sauvegarder les intérêts de l'ensemble des Actionnaires et de la Société. Dans ce cas, les demandes de souscription, de rachat ou de conversion des Actions seront exécutées sur base de la deuxième évaluation de la Valeur Nette d'Inventaire par Action.

12.2 L'évaluation de la valeur nette d'inventaire des différentes Classes d'Actions se fera de la manière suivante:

I. Les avoirs de la Société comprendront:

- 1) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts encourus ou échus;
- 2) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les produits de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été encaissé);
- 3) toutes les obligations, certificats de dépôt, titres, actions, parts, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété ou souscrites par la Société
- 4) tous les dividendes, dividendes en espèces et distributions en espèces à recevoir par la Société dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;
- 5) tous les intérêts encourus sur toute valeur productive d'intérêts qui est la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces valeurs;
- 6) les dépenses préliminaires de la Société, dans la mesure où celles-ci n'ont pas été amorties;
- 7) tous les autres avoirs détenus par la Société, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

(a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur pourra être touchée en entier, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que la Société estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

(b) La valeur des avoirs qui sont négociés ou cotés sur une bourse sera basée sur le dernier prix disponible à la bourse qui est normalement le marché principal pour ces actifs;

(c) La valeur des avoirs qui sont négociés sur un autre Marché Réglementé est basée sur le dernier prix disponible;

(d) Dans la mesure où des valeurs mobilières ne sont pas négociées ou cotées sur une bourse de valeurs ou sur un autre Marché Réglementé ou si, pour des valeurs cotées ou négociées sur une telle bourse ou sur un tel autre marché, le prix déterminé conformément aux dispositions sub (b) ou (c) ci-dessus n'est pas représentatif de la valeur probable de réalisation de ces valeurs mobilières, celles-ci seront évaluées sur base de leur valeur probable de réalisation qui sera estimée avec prudence et bonne foi.

(e) La valeur du marché des contrats à terme ou contrats d'options qui ne sont pas négociés sur des bourses de valeurs ou sur d'autres Marchés Réglementés équivaldra à leur juste valeur déterminée conformément aux politiques établies par les Administrateurs, sur une base appliquée de façon cohérente à chaque type de contrat. La valeur du marché des contrats à terme ou contrats d'options négociés sur des bourses de valeurs ou sur d'autres Marchés Réglementés sera basée sur le dernier prix de règlement disponible de ces contrats sur les bourses de valeurs et Marchés Réglementés sur lesquels ces contrats d'options ou ces contrats à terme sont négociés par la Société. A condition que si un contrat d'options ou un contrat à terme ne peut pas être liquidé le jour auquel les actifs nets sont évalués, la base qui servira à déterminer la valeur de liquidation de ce contrat sera déterminée par les Administrateurs de façon juste et raisonnable. Les swaps sur taux d'intérêts seront valorisés à leur valeur marchande établie par référence à la courbe des taux d'intérêts applicable.

(f) La valeur des instruments du marché monétaire qui ne sont pas cotés ou négociés sur une bourse de valeurs ou un autre marché réglementé et dotés d'une échéance résiduelle de moins de douze (12) mois et de plus de quatre-vingt-dix (90) jours est censée être leur valeur du marché, augmentée des intérêts accrus. Les instruments du marché monétaire dotés d'une échéance résiduelle de quatre-vingt-dix (90) jours ou moins seront évalués selon la méthode du coût amorti qui s'approche de la valeur du marché.

(g) Les parts ou actions des OPC de type ouvert seront évaluées en fonction de leur dernière valeur nette d'inventaire disponible ou, si un tel prix n'est pas représentatif de la juste valeur de marché des avoirs concernés, alors le prix sera déterminé par le Conseil d'Administration sur une base juste et équitable. Les parts et les actions des OPC de type fermé seront évalués à leur dernier cours de bourse disponible;

(h) Toutes les autres valeurs mobilières et autres avoirs seront évaluées à leur juste valeur telle que déterminée de bonne foi en conformité avec les procédures établies par les Administrateurs ou un comité désigné à cet effet par les Administrateurs.

Compte tenu des conditions prévalant sur le marché et du niveau des souscriptions et des rachats demandés par les Actionnaires par rapport à l'importance du Compartiment, les Administrateurs peuvent, discrétionnairement et avec l'objectif de servir au mieux les intérêts de la Société, procéder à des ajustements de la Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment afin de prendre en considération le pourcentage estimé des coûts et dépenses encourus par le Compartiment concerné dans de telles conditions.

Le Conseil d'Administration peut, discrétionnairement, permettre l'utilisation de toute autre méthode d'évaluation s'il considère que cette méthode reflète de manière plus fidèle une valeur dans son ensemble ou sur des marchés particuliers ou dans des conditions de marché particulières et est en adéquation avec la pratique.

Le Conseil d'Administration a délégué le pouvoir à l'agent administratif et l'a autorisé à consulter, dans le cadre de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire et de la Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe de tout Compartiment, le gestionnaire d'investissement.

## II. Les engagements de la Société comprendront:

- 1) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;
- 2) tous les frais administratifs encourus ou exigibles, y compris sans que cette énumération soit limitative, les commissions de gestion et de conseil, les frais et charges payables à la banque dépositaire, aux agents administratif, domiciliaire, de cotation, à tout agents payeurs, aux représentants permanents des lieux où la Société est enregistrée, ainsi que les frais encourus en rapport avec l'assistance juridique et la révision des comptes annuels de la Société;
- 3) toutes les obligations connues, présentes ou futures, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés lorsque le Jour d'Evaluation coïncide avec la date à laquelle se fera la détermination de la personne qui y a ou y aura droit;
- 4) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus au Jour d'Evaluation concerné, fixée périodiquement par la Société et, le cas échéant, toutes autres réserves autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration;
- 5) les frais de constitution dans leur proportion non encore amortie;
- 6) tous autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit, exception faite des engagements représentés par des Actions dans la Société.

Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle qui comprendront les frais de publicité incluant les frais d'impression, de rapports et de publication, les frais encourus en rapport avec la publicité, la préparation, la traduction et l'impression des prospectus, rapports explicatifs, documents de la Société ou déclarations d'enregistrement, les rapports annuels et semestriels, tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales, toute autre dépense d'exploitation, y compris les frais d'achat et de vente des avoirs, les intérêts, les frais bancaires et de courtage, les frais de poste, téléphone, télécopie et autres moyens électroniques de communication.

La Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation prorataée pour l'année ou pour toute autre période en avance, et elle pourra accumuler ces derniers en proportions égales sur chaque telle période.



La valeur de tous les avoirs et engagements non exprimés dans la devise de référence d'un Compartiment ou d'une Classe sera convertie dans la devise de référence du Compartiment ou de la Classe concernée au cours de change fixé au Jour d'Evaluation, de bonne foi, par, ou selon les procédures par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut, à sa discrétion absolue, permettre l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation s'ils considèrent que cette évaluation reflète de manière plus fidèle la juste valeur d'un avoir et / ou d'un engagement de la Société.

III. Les avoirs seront affectés comme suit:

Le Conseil d'Administration établira un Compartiment correspondant à une Classe d'Actions et pourra établir un Compartiment correspondant à deux ou plusieurs Classes d'Actions de la manière suivante:

1) Si deux ou plusieurs Classes d'Actions se rapportent à un Compartiment déterminé, les avoirs attribués à ces Classes seront investis ensemble selon la politique d'investissement spécifique du Compartiment concerné. Au sein d'un Compartiment, le Conseil d'Administration peut établir périodiquement des Classes d'Actions correspondant à: (i) une politique de distribution spécifique, telle que donnant droit à des distributions ("actions de distribution") ou ne donnant pas droit à des distributions ("actions de capitalisation"); et/ou (ii) une structure spécifique de frais de vente ou de rachat; et/ou (iii) une structure spécifique de frais de gestion ou de conseil en investissement; et/ou (iv) une structure spécifique de frais de distribution, de services à l'actionariat ou autres frais; et/ou (v) un type d'investisseur spécifique; et/ou (vi) une devise spécifique; et/ou (vii) toute autre caractéristique spécifique applicable à une Classe d'Actions;

2) Les produits résultant de l'émission d'Actions relevant d'une Classe d'Actions seront attribués dans les livres de la Société au Compartiment établi pour cette Classe d'Actions étant entendu que, si plusieurs Classes d'Actions sont émises au titre de ce Compartiment, le montant correspondant augmentera la proportion des avoirs nets de ce Compartiment attribuables à la Classe des Actions à émettre;

3) Les avoirs, engagements et les revenus et frais relatifs à un Compartiment seront attribués à la (aux) Classe(s) d'Actions correspondant à ce Compartiment;

4) Lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, ce dernier avoir sera attribué, dans les livres de la Société, au même Compartiment auquel appartient l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au Compartiment correspondant;

5) Lorsque la Société supporte un engagement qui est attribuable à un avoir d'un Compartiment déterminé ou à une opération effectuée en rapport avec un avoir d'un Compartiment déterminé, cet engagement sera attribué à ce Compartiment;

6) Au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à un Compartiment déterminé, cet avoir ou engagement sera attribué à tous les Compartiments, en proportion de la valeur nette d'inventaire des Classes d'Actions concernées ou de telle autre manière que le Conseil d'Administration déterminera avec bonne foi;

7) A la suite de distributions faites aux détenteurs d'Actions d'une Classe, la valeur nette de cette Classe d'Actions sera réduite du montant de ces distributions.

Tous règlements et déterminations d'évaluation seront interprétés et effectués en conformité avec des principes comptables généralement acceptés.

En l'absence de fraude, mauvaise foi, négligence grave ou erreur manifeste, chaque décision prise lors du calcul de la valeur nette d'inventaire par le Conseil d'Administration ou par une quelconque banque, société ou autre organisation désignée par le Conseil d'Administration pour les besoins du calcul de la valeur nette d'inventaire sera définitive et obligatoire pour la Société et les Actionnaires actuels, anciens ou futurs.

IV. Pour les besoins de cet article:

1) les Actions en voie de rachat par la Société conformément à l'article 9 ci-dessus seront considérées comme Actions émises et existantes jusqu'à immédiatement après l'heure, fixée par le Conseil d'Administration, du Jour d'Evaluation auquel l'évaluation est faite, et seront, à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérées comme engagement de la Société;

2) les Actions à émettre par la Société seront traitées comme étant créées à partir de l'heure, fixée par le Conseil d'Administration, du Jour d'Evaluation auquel l'évaluation est faite, et leur valeur sera, à partir de ce moment, traitée comme créance de la Société jusqu'à ce que le prix en soit payé;

3) tous investissements, soldes en espèces et autres avoirs, exprimés autrement que dans la devise de référence du Compartiment concerné seront évalués en tenant compte des taux de change du marché en vigueur à la date et à l'heure de la détermination de la valeur nette d'inventaire des Actions; et

4) à chaque Jour d'Evaluation où la Société aura conclu un contrat dans le but:

- d'acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;

- de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif ne sont pas connues au Jour d'Evaluation, leur valeur sera estimée par la Société.

**Art. 13. Fréquence et Suspension temporaire du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, des Émissions, Rachats et Conversions d'Actions.**

13.1 Dans chaque Classe d'Actions, la Valeur Nette d'Inventaire par Action ainsi que le prix d'émission, de rachat et de conversion des Actions seront déterminés périodiquement par la Société ou par son mandataire désigné à cet effet, au moins deux fois par mois à la fréquence que le Conseil d'Administration décidera et mentionnée dans le Prospectus, tel jour ou moment de calcul comme "Jour d'Evaluation".

13.2 La Société peut suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire de n'importe quelle Classe d'Actions dans quelque Compartiment que ce soit déterminée ainsi que l'émission, le rachat et la conversion des Actions d'une Classe en Actions d'une autre Classe ou celle d'un Compartiment en Actions d'un autre Compartiment:

13.2.1 pendant la totalité ou une partie de toute période (autre que les congés ordinaires ou fins de semaine habituelles) durant laquelle un ou plusieurs Marchés Régulés sur lesquels les actifs de la Société sont cotés, échangés ou négociés sont fermés ou lorsque les opérations y sont restreintes ou suspendues ou les échanges y sont restreints ou suspendus;

13.2.2 pendant la totalité ou une partie de toute période durant laquelle il existe des circonstances incontrôlables par les Administrateurs et qui ont pour effet que toute disposition ou évaluation par la Société des avoirs détenus par le Compartiment ou Classe est raisonnablement infaisable ou serait préjudiciable aux intérêts des Actionnaires ou bien qu'il serait impossible de transférer les montants concernés dans l'acquisition ou la disposition d'actifs de ou à partir du compte approprié de la Société;

13.2.3 pendant la totalité ou une partie de toute période durant laquelle les moyens de communication normalement utilisés pour déterminer la valeur ou le prix de tout investissement attribuable à tous les actifs de la Société du Compartiment ou de la Classe d'Actions correspondante sont défaillants; ou

13.2.4 pendant la totalité ou une partie de toute période durant laquelle pour toute autre raison les prix de tout investissement de la Société ne peuvent pas ponctuellement ou précisément être établis;

13.2.5 pendant la totalité ou une partie de toute période durant laquelle les produits de la souscription ne peuvent pas être transmis à ou à partir du compte de la Société ou lorsque le Compartiment n'est pas dans la mesure de rapatrier les fonds requis pour payer les rachats ou lorsque ces paiements ne peuvent pas, de l'avis des Administrateurs, être effectués aux taux d'échange normaux;

13.2.6 suite à la possible décision de liquider ou de dissoudre la Société, ou un ou plusieurs Compartiments; ou

13.2.7 si pour toute autre raison, la détermination de la valeur d'une partie des actifs de la Société ou de tout Compartiment devient impossible ou impraticable; ou

13.2.8 si, dans des circonstances exceptionnelles les Administrateurs décident que la suspension de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire est dans l'intérêt des Actionnaires (ou des Actionnaires d'un Compartiment ou d'une Classe, suivant le cas).

13.3 Pareille suspension sera le cas échéant publiée par la Société si cela est approprié et pourra être notifiée aux Actionnaires ayant fait une demande de souscription, de rachat ou de conversion d'Actions pour lesquelles le calcul de la valeur nette d'inventaire a été suspendu.

13.4 Une suspension concernant une Classe d'Actions ou un Compartiment n'aura aucun effet sur le calcul de la valeur nette d'inventaire, l'émission, le rachat et la conversion des Actions d'une autre Classe ou d'un autre Compartiment si les avoirs de cette autre Classe ou de cet autre Compartiment ne sont pas affectés dans la même mesure par les mêmes circonstances.

13.5 Toute demande de souscription, rachat ou conversion sera irrévocable sauf dans le cas d'une suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action.

### **Titre III. Administration et Surveillance**

**Art. 14. Conseil d'Administration.**

14.1 La Société sera administrée par le Conseil d'Administration, composé de trois membres au moins, Actionnaires ou non. La durée du mandat d'administrateur est de six ans au maximum. Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des Actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

14.2 Les Administrateurs seront élus à la majorité des votes des Actions présentes ou représentées.

14.3 Tout Administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

14.4 En cas de vacance d'un poste d'Administrateur, les Administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la réunion suivant cette nomination provisoire.

**Art. 15. Réunions du Conseil d'Administration.**

15.1 Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président et peut choisir un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil d'Administration pourra désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui dressera et conservera les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées générales des Ac-

tionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira n'importe quand sur la convocation du président ou de deux Administrateurs au lieu et à l'heure indiqués dans l'avis de convocation, qui contiendra également l'ordre du jour.

15.2 Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion sauf s'il y a une urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courriel, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, ou lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés à la réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

15.3 Le président présidera les réunions du Conseil d'Administration et les assemblées générales des Actionnaires. En son absence, l'assemblée générale des Actionnaires ou le Conseil d'Administration désignera à la majorité un autre Administrateur et, lorsqu'il s'agit d'une assemblée générale des Actionnaires, toute autre personne pour assumer la présidence de ces assemblées.

15.4 Le Conseil d'Administration peut nommer par procuration n'importe quelle société, firme, personne ou groupe de personnes, qu'elles soient désignées directement ou indirectement par Conseil d'Administration, pour être les représentants de la Société dans un but et avec les pouvoirs, autorité et discrétion (n'excédant pas ceux attribués et pouvant être exercés par le Conseil d'Administration en vertu des présents articles) pour une durée et sous les conditions jugées appropriées. Ces procurations peuvent contenir les dispositions jugées appropriées par le Conseil d'Administration pour la protection et la convenance des personnes traitant avec ces mandataires et peuvent également contenir pleins pouvoirs de substitution au profit desdits mandataires.

15.5 Tout Administrateur pourra se faire représenter à une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par courriel, par télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire. Un Administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

15.6 Les Administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées. Les Administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du Conseil d'Administration.

15.7 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs ou tout autre nombre que le Conseil d'Administration pourra déterminer, sont présents ou représentés.

15.8 Les décisions du Conseil d'Administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies des extraits de ces procès-verbaux devant être produites en justice ou ailleurs seront signées valablement par le président de la réunion ou par deux Administrateurs.

15.9 Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix pour ou contre une décision, le président aura voix prépondérante.

15.10 Le Conseil d'Administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire; à cet effet, chaque Administrateur exprimera son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

15.11 Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### **Art. 16. Pouvoirs du Conseil d'Administration.**

16.1 Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, sous réserve de l'observation de la politique d'investissement telle que prévue à l'article 19 ci-dessous.

16.2 Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 17. Engagement de la Société vis-à-vis des tiers.** Vis-à-vis des tiers la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la seule signature ou la signature conjointe de tout fondé de pouvoirs ou de toute (s) autre (s) personne (s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration.

#### **Art. 18. Délégation de pouvoirs.**

18.1 Le Conseil d'Administration de la Société peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société (y compris le droit d'agir comme signataire autorisé pour compte de la Société) ainsi que ses pouvoirs relatifs aux actes posés dans le cadre de l'objet social de la Société à une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, qui auront les pouvoirs déterminés par le Conseil d'Administration et qui pourront, si le Conseil d'Administration les y autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs.

18.2 La Société peut conclure une convention de gestion d'investissement avec un gestionnaire d'investissement externe, qui fournira à la Société des recommandations et conseils concernant la politique d'investissement de la Société

conformément à l'Article 19 ci-dessous et peut, sur base journalière et sous le contrôle et la responsabilité du Conseil d'Administration de la Société, acquérir et vendre de manière discrétionnaire des valeurs et autres actifs de la Société en accord avec les termes d'une convention écrite. Le gestionnaire d'investissement externe peut déléguer ses pouvoirs à une tierce personne, en en subissant le coût, pas à celui repris à l'article 1 ci-dessus.

18.3 Le Conseil d'Administration peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

#### **Art. 19. Politiques et Restrictions d'investissement.**

19.1 Le Conseil d'Administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer les politiques et stratégies d'investissement à respecter pour chaque Compartiment ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration et la conduite des affaires de la Société, dans le respect des restrictions d'investissement adoptées par le Conseil d'Administration en conformité avec les lois et règlements.

19.2 Sous ces réserves, le Conseil d'Administration peut décider que les investissements de la Société se feront en:

19.2.1 en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire;

19.2.2 en actions ou parts d'autres OPC;

19.2.3 en dépôts auprès d'un établissement de crédit remboursables sur demande ou pouvant être retirés et ayant une échéance inférieure ou égale à 12 mois;

19.2.4 en instruments financiers dérivés.

19.3 La politique de placement de la Société peut avoir pour objet de reproduire la composition d'un indice d'actions ou d'obligations précis reconnu par l'autorité de surveillance luxembourgeoise.

19.4 La Société pourra notamment acquérir les valeurs mentionnées ci-dessus sur tout Marché Réglementé d'un état d'Europe, membre ou non de l'Union européenne ("UE"), d'Amérique, d'Afrique, d'Asie, d'Australie ou d'Océanie.

19.5 La Société pourra également investir en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire nouvellement émis, sous réserve que les conditions d'émission comportent l'engagement que la demande d'admission à la cote officielle d'un Marché Réglementé soit introduite et que l'admission soit obtenue au plus tard avant la fin de la période d'un an depuis l'émission .

19.6 La Société est autorisée à investir, en respectant le principe de la répartition des risques, jusqu'à 100% des avoirs nets attribuables à chaque compartiment en valeurs mobilières ou instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat Membre de l'UE, par ses collectivités publiques territoriales, par un autre Etat ou par un organisme international à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats Membres de l'UE, étant entendu que, si la Société fait usage des possibilités prévues dans la présente disposition, elle doit détenir, pour le compte du compartiment concerné, des valeurs appartenant à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une émission ne puissent excéder 30% du montant total des actifs nets attribuables à ce compartiment.

19.7 Le Conseil d'Administration, agissant dans les intérêts de la Société, peut décider, de la manière décrite dans les documents de vente d'Actions de la Société, que (i) tout ou partie des avoirs de la Société ou d'un Compartiment peuvent être cogérés, de façon distincte, avec des avoirs détenus par d'autres investisseurs, y compris d'autres organismes de placement collectif et/ou leurs Compartiments, ou (ii) tout ou partie des avoirs de deux Compartiments peuvent être cogérés, de façon distincte ou commune.

19.8 Les investissements de chaque Compartiment peuvent s'effectuer soit directement soit indirectement par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs filiales détenues à 100% par la Société, ainsi que le Conseil d'Administration en décidera en temps opportun et ainsi qu'il sera expliqué dans les documents de vente des Actions de la Société. Toute référence dans les présents Statuts à "investissements" et "avoirs" désignera, le cas échéant, soit les investissements effectués et les avoirs dont le bénéfice économique revient à la Société directement, soit les investissements effectués et les avoirs dont le bénéfice économique revient à la Société indirectement par l'intermédiaire des filiales susmentionnées.

19.9 La Société est autorisée à utiliser des techniques et instruments en relation avec des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire pourvu que ces techniques et instruments soient utilisés pour une gestion de la couverture des risques et pour une gestion de portefeuille efficace ou pour une gestion des investissements.

#### **Art. 20. Intérêts opposés.**

20.1 Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société aient un intérêt quelconque cette autre société ou firme ou par le fait qu'ils soient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société. L'Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par la même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

20.2 Au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt dans une quelconque affaire de la Société qui s'oppose aux intérêts de celle-ci, cet Administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil d'Administration de cet intérêt opposé et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire. Rapport en devra être fait à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

20.3 Un tel conflit d'intérêts, tel que défini dans cet article, n'inclut par les relations ou intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute société affiliée ou associée au gestionnaire d'investissement externe nommée par la Société ou toute autre personne, société ou entité juridique que le Conseil d'Administration pourra déterminer périodiquement à son entière discrétion.

**Art. 21. Indemnisation des administrateurs.** Tout Administrateur, agent, réviseur, ou fondé de pouvoirs de la Société et leurs représentants personnels seront tenus quittes et indemnes sur les avoirs et les fonds de la Société pour toute action, procès, coûts, frais, dépenses, pertes, dommages et responsabilités par lui encourus ou subis dans le cadre des affaires de la Société ou dans le cadre de l'exécution ou de l'accomplissement de ses fonctions, pouvoirs, autorités ou pouvoirs discrétionnaires, y compris toute action, procès, coûts, frais, dépenses, pertes, dommages et responsabilités subies par lui en agissant comme partie défenderesse au cours de tout procès civil (avec ou sans gain de cause) impliquant la Société devant tout tribunal, à Luxembourg ou ailleurs. Aucune de ces personnes ne pourra être tenue responsable: (i) des actes, réceptions, négligences, fautes ou omissions de toute autre personne; ou (ii) du fait d'avoir donné quittance pour des sommes non reçues par lui personnellement; ou (iii) pour toute perte subie pour compte de défaut du titre de propriété de tout avoir de la Société; ou (iv) pour compte d'insuffisance de tout titre dans lequel les fonds de la Société seront investis; ou (v) pour toute perte subie du fait de toute banque, courtier ou tout autre agent; ou (vi) pour toute perte, dommage ou toute infortune quelconque qui pourrait résulter de l'exécution ou de l'accomplissement de ses fonctions, pouvoirs, autorité, pouvoirs discrétionnaires de sa charge ou y relative; à moins que cela ne résulte d'une faute grave ou intentionnelle de sa part à l'encontre de la Société.

**Art. 22. Réviseurs.**

22.1 Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par la Société seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé qui est nommé par l'assemblée générale des Actionnaires et rémunéré par la Société.

22.2 Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2002.

**Titre IV. Assemblées générales - Année sociale - Distributions**

**Art. 23. Assemblées générales des Actionnaires de la société.**

23.1 L'assemblée générale des Actionnaires de la Société représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. Les résolutions prises s'imposent à tous les Actionnaires, quelle que soit la Classe d'Actions à laquelle ils appartiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

23.2 L'assemblée générale des Actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration.

23.3 Elle peut l'être également sur demande d'Actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

23.4 L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social ou à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation, à 11h00 (heure luxembourgeoise) le troisième mercredi du mois d'octobre de chaque année.

23.5 Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

23.6 D'autres assemblées générales d'Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans l'avis de convocation.

23.7 Les Actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour publié selon les méthodes et manières requises par la loi luxembourgeoise et/ou envoyé au moins huit (8) jours avant l'assemblée à tout propriétaire d'Actions nominatives à son adresse portée au registre des Actionnaires ou à telle autre adresse communiquée par l'Actionnaire concerné. La distribution d'un tel avis aux propriétaires d'Actions nominatives n'a pas besoin d'être justifié à l'assemblée. L'ordre du jour sera préparé par le Conseil d'Administration sauf le cas où l'assemblée est appelée à la demande écrite des Actionnaires auquel cas le Conseil d'Administration peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

23.8 Si aucune publication n'est effectuée, les avis peuvent uniquement être envoyés aux Actionnaires par courrier recommandé.

23.9 Chaque fois que tous les Actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour soumis à leur délibération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

23.10 Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales des Actionnaires.

23.11 Les affaires traitées lors d'une assemblée des Actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

23.12 Chaque action, quelle que soit la Classe dont elle relève, donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des Actionnaires par un mandataire qui n'a pas besoin d'être Actionnaire et qui peut être Administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur.



23.13 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés.

#### **Art. 24. Assemblées générales des Actionnaires d'une ou de Plusieurs Classes d'Actions.**

24.1 Les Actionnaires de la (des) Classe(s) d'Actions émise(s) au titre d'un Compartiment peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à ce Compartiment.

24.2 En outre les Actionnaires de toute Classe d'Actions peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à cette Classe.

24.3 Les dispositions de l'article 23, paragraphes 2, 3, 7, 8, 9, 10 et 11 s'appliquent de la même manière à ces assemblées générales des Actionnaires.

24.4 Chaque action donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Les Actionnaires peuvent être présents en personne à ces assemblées, ou se faire représenter par un mandataire qui n'a pas besoin d'être Actionnaire et qui peut être administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur.

24.5 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires d'un Compartiment ou d'une Classe d'Actions sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés.

24.6 Toute décision de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, affectant les droits des Actionnaires d'une Classe déterminée par rapport aux droits des Actionnaires d'une autre Classe sera soumise à une décision de l'assemblée générale des Actionnaires de cette (ces) Classe(s), conformément à l'article 68 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **Art. 25. Fermeture et Fusion de compartiments.**

25.1 Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur des avoirs dans un Compartiment ou Classe aurait diminué jusqu'à un montant considéré par le Conseil d'Administration comme étant le seuil minimum en dessous duquel le Compartiment ou Classe ne peut plus fonctionner d'une manière économiquement efficace, ou si un changement significatif de la situation économique ou politique ayant un impact sur le Compartiment ou Classe concerné(e) avait des conséquences défavorables sur les investissements du Compartiment concerné ou si l'éventail de produits offerts aux clients était rationalisé, le Conseil d'Administration pourrait décider de procéder au rachat forcé de toutes les Actions de la (des) Classe(s) d'Actions émise(s) au titre du Compartiment ou de la Classe concerné(e), à la Valeur Nette d'Inventaire par Action calculée au Jour d'Evaluation auquel la décision prendra effet (compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements). La Société enverra un avis aux Actionnaires de la (des) Classe(s) d'Actions concernée(s) avant la date effective du rachat forcé. Cet avis indiquera les raisons motivant ce rachat de même que les procédures s'y appliquant. Sauf décision contraire prise dans l'intérêt des Actionnaires ou afin de maintenir l'égalité de traitement entre ceux-ci, les Actionnaires du Compartiment ou de la Classe concerné(e) pourront continuer à demander le rachat ou la conversion de leurs Actions, sans frais (mais compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements) jusqu'à la date d'effet du rachat forcé.

25.2 Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par le paragraphe 25.1 de cet Article, l'assemblée générale des Actionnaires de chaque Compartiment ou chaque Classe de chaque Compartiment peut, sur une proposition du Conseil d'Administration, racheter toutes les Actions de la Classe concernée du Compartiment concerné, et rembourser aux Actionnaires la valeur nette d'inventaire de leurs Actions (prenant en compte le prix réel de liquidation des investissements et les dépenses de liquidation) calculée au Jour d'Evaluation auquel une telle décision doit prendre effet. Il n'existe aucune exigence de quorum pour une telle assemblée générale d'Actionnaires, qui peuvent prendre la décision par une résolution prise à la simple majorité des personnes présentes ou représentées et votantes.

25.3 Les actifs qui ne pourront pas être distribués à leurs bénéficiaires lors de la mise en œuvre du rachat seront déposés auprès de la banque dépositaire pendant la période déterminée par la loi luxembourgeoise; après cette période, les actifs seront déposés auprès de la Caisse de Consignation pour le compte de leurs bénéficiaires.

25.4 Toutes les Actions ainsi rachetées seront annulées.

25.5 Dans les mêmes circonstances que celles décrites au paragraphe 25.1 du présent article, le Conseil d'Administration pourra décider d'apporter les avoirs d'un Compartiment ou d'une Classe à ceux d'un autre Compartiment ou Classe au sein de la Société, à ceux d'un autre organisme de placement collectif conforme aux dispositions de la Directive ou à ceux d'un Compartiment ou Classe d'un tel autre organisme de placement collectif et de requalifier les Actions de la ou des Classe(s) concernée(s) comme Actions d'une ou de plusieurs nouvelle(s) Classe(s) (suite à une scission ou à une consolidation, si nécessaire, et au paiement de tout montant correspondant à une fraction d'Actions due aux Actionnaires). Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite ci-dessus au paragraphe 25.1 du présent article (laquelle publication mentionnera, en outre, les caractéristiques du nouvel organisme de placement collectif ou du nouveau Compartiment ou de la nouvelle Classe), un (1) mois avant la date d'effet de la fusion afin de permettre aux Actionnaires qui le souhaiteraient de demander le rachat ou la conversion de leurs Actions, sans frais, pendant cette période.

25.6 Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par le paragraphe 25.5, un apport en avoirs ou en engagements attribué à un Compartiment ou à une Classe vers un autre Compartiment ou une Classe au sein de la Société

et affectant les droits des Actionnaires d'une Classe par rapport aux droits des Actionnaires d'une autre Classe ou d'autres Classes, sera soumis à la délibération de l'assemblée générale des Actionnaires de telle ou telle Classe conformément à l'article 68 de la loi du Août 1915 sur les sociétés commerciales, mise à jour.

25.7 Au cas où la fusion se fait avec un fonds commun de placement luxembourgeois, les Actionnaires qui n'ont pas voté en faveur de la fusion, sont présumés avoir demandé le rachat de leurs Actions, sauf s'ils ont donné des instructions écrites contraires à la Société. Les fonds qui ne sont pas distribués à ces Actionnaires seront déposés par après auprès de la banque dépositaire pendant la période requise par la loi luxembourgeoise; après cette période, les fonds seront déposés auprès de la Caisse de Consignation au nom des personnes qui en sont les bénéficiaires.

**Art. 26. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année et se termine le 30 juin de l'année suivante.

#### **Art. 27. Distributions.**

27.1 Sur proposition du Conseil d'Administration et dans les limites légales, l'assemblée générale des Actionnaires de la (des) Classe(s) d'Actions émise(s) au titre d'un Compartiment déterminera l'affectation des résultats de ce Compartiment et pourra périodiquement déclarer ou autoriser le Conseil d'Administration à déclarer des distributions.

27.2 Pour chaque Classe ou pour toutes Classes d'Actions ayant droit à des distributions, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires dont il fixera la périodicité et les montants, en respectant les conditions prévues par la loi.

27.3 Les paiements de distributions aux porteurs d'Actions nominatives seront effectués à tels Actionnaires à leurs adresses indiquées dans le registre des actionnaires.

27.4 Les distributions pourront être payées en toute monnaie et en temps et lieu fixé périodiquement par le Conseil d'Administration à sa discrétion.

27.5 Le Conseil d'Administration pourra décider de distribuer des dividendes d'Actions au lieu de dividendes en espèces en respectant les modalités et les conditions déterminées par le conseil.

27.6 Toute distribution déclarée qui n'aura pas été réclamée par son bénéficiaire dans les cinq (5) ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamée et reviendra au Compartiment correspondant à la (aux) Classe(s) d'Actions concernée(s).

27.7 Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

### **Titre V. Dispositions finales**

#### **Art. 28. Dépositaire.**

28.1 Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne – un dépositaire - au sens de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée.

28.2 Le dépositaire aura les pouvoirs et charges tels que prévus par la Loi de 2002.

28.3 Si le dépositaire désire se retirer, le Conseil d'Administration s'efforcera de trouver un remplaçant endéans les deux (2) mois de l'opposabilité d'un tel retrait. Le Conseil d'Administration peut dénoncer le contrat de dépôt mais ne pourra révoquer le Dépositaire que si et jusqu'à ce qu'un remplaçant ait été désigné.

#### **Art. 29. Dissolution de la Société.**

29.1 La Société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 31 ci-dessous.

29.2 Dans le cas où le capital social est inférieur au deux tiers du capital minimum indiqué à l'article 6 des présents statuts, le Conseil d'Administration doit soumettre la question de la dissolution à l'assemblée générale des Actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires délibère sans condition de présence et décide à la majorité simple des votes liés aux Actions représentées à l'assemblée.

29.3 La question de la dissolution de la Société doit de même être soumise par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des Actionnaires lorsque le capital social est devenu inférieur au quart du capital minimum tel que prévu à l'article 6 des présents Statuts; l'assemblée générale des Actionnaires délibérant sans condition de présence et la dissolution pouvant être prononcée par les Actionnaires possédant un quart des Actions représentées à l'assemblée.

29.4 La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée générale des Actionnaires soit tenue dans le délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net de la Société est devenu, respectivement, inférieur aux deux tiers ou au quart du capital minimum.

**Art. 30. Liquidation.** La liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales nommées par l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 31. Modification des Statuts.** Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 32. Déclaration.** Les mots, bien qu'écrits au masculin englobent également le genre féminin, les mots "personnes" ou "actionnaires" englobent également les sociétés, associations et tout autre groupe de personnes constitué ou non sous forme de société ou d'association.

**Art. 33. Loi applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi qu'à la Loi de 2002.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) La première année sociale commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 30 juin 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra en 2011.

#### *Souscription et Paiement*

Le souscripteur a souscrit les Actions comme suit:

ICE Canyon LLC, préqualifiée, souscrit trois cent dix (310 Actions).

La preuve du total de ces paiements, c'est-à-dire de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) a été donnée au notaire instrumentant qui le reconnaît.

Les comparants ont déclaré qu'à la suite de la détermination par le Conseil d'Administration, conformément aux présents Statuts, d'une ou de plusieurs Catégories d'Actions, ils choisiront à quelle Catégorie d'Actions les Actions souscrites à ce jour seront comptabilisées.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### *Frais*

Le montant des frais de la Société est évalué approximativement à deux mille sept cents euros.

#### *Résolution de l'Actionnaire Unique*

La partie comparante prénommée, représentant la totalité du capital souscrit, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

I. Sont nommés Administrateurs pour un terme qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires appelée à délibérer sur les comptes arrêtés au 30 juin 2011:

- Monsieur John SIMPSON, manager, demeurant professionnellement au 2000 Avenue of the Stars, 11<sup>th</sup> floor, Los Angeles, CA 90067, Etats-Unis d'Amérique, né le 5 août 1957 à Missouri, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Nathan SANDLER, manager, demeurant professionnellement à 2000 Avenue of the Stars, 11<sup>th</sup> floor, Los Angeles, CA 90067, Etats-Unis d'Amérique, né le 27 mars 1961 à Iowa, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Antonio THOMAS, managing director, demeurant professionnellement à 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Luxembourg, née le 6 juillet 1971 à Londres Royaume-Uni.

Monsieur Antonio THOMAS, administrateur gérant, recevra, pour la période allant jusqu'à la première assemblée générale des Actionnaires, une rémunération équivalente au pro rata de la rémunération annuelle s'élevant à 25.000,- EUR.

II. Est nommé réviseur d'entreprises pour un terme qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires appelée à délibérer sur les comptes arrêtés au 30 juin 2011:

La société anonyme "DELOITTE S.A.", établie et ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 67895.

III. L'adresse de la Société est fixée à 47-49 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

#### *Constataion*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. WEICKGENANNT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 août 2010. LAC/2010/36691. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Conny SCHUMACHER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Référence de publication: 2010114755/1703.

(100129974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

---

**Lyxor QUANTIC, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.875.

As the extraordinary general meeting of the Shareholders of the Company convened for 6 April 2010 could not validly deliberate on the items on the agenda for lack of quorum, Shareholders are kindly reconvened to an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of Shareholders (the "Meeting") which will be held at the registered office of the Company in Luxembourg, on *September 28, 2010* at 10.00 a.m. (Luxembourg time) to deliberate and vote on the following agenda:

*Agenda:*

1. To change the name of the Company into "Lyxor Quantitative Fund";
2. To amend article 1 of the Company's articles of association which will henceforth read as follows:

1) In the English version:

**" Art. 1. Denomination**

There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société d'investissement à capital variable with multiple sub-funds under the name of "Lyxor Quantitative Fund" (hereinafter referred to as the "Company")."

2) In the French version:

**" Art. 1. Dénomination**

Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples sous la dénomination de "Lyxor Quantitative Fund" (ci-après dénommée la "Société")."

In order to be able to deliberate validly on the agenda, the Meeting does not require any quorum and the resolutions will be adopted if approved by two thirds (2/3) of the votes cast. Votes cast will not include votes attached to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

*Terms and conditions to attend the meeting*

Shareholders may vote in person or by proxy. Proxies given for the extraordinary general meeting held on 6 April 2010 remain valid unless expressly revoked. Shareholders who are unable to attend the Meeting are kindly requested to exercise their voting rights by completing and returning a proxy duly executed to the registered office of the Company by September 24, 2010 at the latest. Proxy forms are available upon request from the registered office of the Company.

Shareholders will be allowed to attend the Meeting by giving proof of their identity. Shareholders are requested to inform the Company, at its registered office (16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg / Administration "Lyxor QUANTIC" - SGSS/LUXE/FAS/JUR), by September 24, 2010 at the latest, of their intention to personally attend the Meeting.

Shareholders who wish to attend the Meeting in person are requested to provide to the bureau of the Meeting a blocking certificate which will quantify the shares that they own directly in the books of European Fund Services S.A. (18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg), in order to certify their voting rights.

*By order of the Board of Directors.*

Référence de publication: 2010112718/39.

---

**Kiminvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 146.007.

Messieurs, Mesdames les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social, en date du *13 septembre 2010* à dix heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes, ainsi que des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes

2. Affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Renouvellement de mandats
4. Question de la dissolution de la société conformément à l'application de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée
5. Question diverses

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010114452/20.

---

**Locatem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 86.758.

—

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE\***

qui aura lieu mardi 14 septembre 2010 à 15:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2009.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

Référence de publication: 2010115875/1267/15.

---

**Bilku 2, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 114.659.

—

Auf der Außerordentlichen Generalversammlung am 26. August 2010 wurde das verlangte Anwesenheitsquorum von mindestens 50 Prozent der ausgegebenen Aktien sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien nicht erreicht. Daher werden die Aktionäre der BILKU 2 hiermit zu einer

**ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am 30. September 2010, 10.00 Uhr in 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Wechsel der Dienstleister: Depotbank, Verwaltungsgesellschaft, Register- und Transferstelle, Zentralverwaltung, Zahlstelle in Luxemburg, des Repräsentanten für Deutschland sowie der Zahl- und Informationsstelle in Deutschland und der Hauptvertriebsgesellschaft für Deutschland sowie Streichung des Rechtsberaters
2. Neuwahl des Verwaltungsrates
3. Verlegung des Sitzes der Gesellschaft
4. Generelle Überarbeitung der Satzung der Gesellschaft
5. Namensänderung der Gesellschaft
6. Verschiedenes

Diese zweite Außerordentliche Generalversammlung wird gemäß den Bestimmungen des Luxemburger Rechts einberufen, um über die auf der o. g. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschließen, wobei ein Anwesenheitsquorum nicht verlangt wird. Die Beschlüsse werden auch im Rahmen dieser zweiten Versammlung mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien getroffen.

Um an dieser Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Geschäftstage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tag der Versammlung nachweisen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 24. September 2010 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der administrativen Stelle der BILKU 2 (BayernInvest Luxembourg S.A. mit Sitz in 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg) unter der Telefonnummer 00352/42434-5464 oder unter der Fax-Nummer 00352/42434-5196 angefordert werden.



Luxemburg, im August 2010.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010115905/8040/35.

---

**Bolux, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 33.507.

---

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav BOLUX à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *15 septembre 2010* à 15.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2010
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises agréé
6. Nominations statutaires.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des Procurations sont disponibles auprès du siège social.

Les Actionnaires au porteur qui souhaitent participer à l'Assemblée doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax : +352 49 924 2501) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2010115927/7/24.

---

**Brincorp S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 24.610.

---

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le *15 septembre 2010* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2010.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010116023/1023/16.

---

**Eleusis, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.217.

---

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav ELEUSIS à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *15 septembre 2010* à 15.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2010

3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises agréé
6. Nominations statutaires.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des Procurations sont disponibles auprès du siège social.

Les Actionnaires au porteur qui souhaitent participer à l'Assemblée doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax : +352 49 924 2501) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2010115989/7/24.

---

**Global Diversified Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 80.775.

---

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Zithe, le 15 septembre 2010 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Nomination d'un administrateur
2. Divers

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Des formules de procuration sont disponibles au siège social de la Société.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.*

Référence de publication: 2010116048/755/23.

---

**Baldi Holding SA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 60.259.

---

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra jeudi, le 16 septembre 2010 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010116047/29/16.

---

**ING (L) Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 44.873.

Notice is hereby given that an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of the shareholders of the Company will be held before notary at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, on 28 September 2010 at 2.30 p.m. Luxembourg time (the "Meeting") to consider and resolve upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Change of the name of the Company from "ING (L) Invest" to "ING (L)".
2. Amendment of the articles of association of the Company to reflect the change of name of the Company, in particular amendment of Article 1 thereof.

The Meeting will validly deliberate on the agenda only if at least 50% of the issued share capital of the Company is present or represented. The related resolutions will be validly adopted if approved by at least two thirds of the votes cast by shareholders of the Company at the Meeting. Each share is entitled to one vote.

If the quorum is not reached, another Extraordinary General Meeting shall be convened. The second Extraordinary General Meeting shall validly deliberate on the agenda regardless of the proportion of the issued share capital of the Company present or represented.

Shareholders are invited to attend the Meeting in person. In case they cannot attend the Meeting, they are kindly asked to complete and to sign a proxy available at the registered office of the Company and to return it to the Legal Department of ING Investment Management Luxembourg S.A. at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg not later than 24 September 2010 at 5.00 p.m. Luxembourg time by fax (fax number: +352 26 19 68 40), followed by the original by regular mail.

Luxembourg, on 27 August 2010.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2010116049/755/26.

---

**Xirom Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

R.C.S. Luxembourg B 115.196.

We hereby invite you to attend to the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders of the Company to be held in the offices of HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) SA at 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf, on 16 September 2010 at 3 p.m. to deliberate and vote on the following agenda:

*Agenda:*

1. Report of the board of directors and report of the auditor.
2. Approval of the balance sheet and profit and loss account as at 30 June 2010 submitted by the board.
3. Allocation of the year end result.
4. Discharge of the directors and auditor in respect of the financial year ended.
5. Composition of the board and duration of terms of office.
6. Appointment of the auditor for the new financial year.
7. Removal of the place of business from 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg to 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf.
8. Miscellaneous.

Each shareholder - individually or by proxy - will be able to participate in the annual general meeting if his shares have been deposited up to Monday, 13 September 2010 at the latest at the registered office of the Company or at HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) SA, Luxembourg and leaves them there until the end of the annual general meeting. Each shareholder, who complies with the requirements, will be admitted to the annual general meeting.

Luxembourg, August 2010.

Xirom Investments SICAV

*Board of Directors*

Référence de publication: 2010116050/755/27.

---

**Fiver S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 39.018.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi 9 septembre 2010 à 10.30 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'objet social pour soumettre la société à la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial (" SPF "),
2. Changement de la dénomination de la société en " FIVER S.A, SPF" et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la société,
3. Adaptation afférente de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet,
4. Ajout d'un alinéa à l'article 5  
" Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF ",
5. Modifications afférentes de l'article 17.
6. Refonte complète des statuts.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010111746/755/22.

---

**Ikaros S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 106.181.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi 9 septembre 2010 à 15.00 au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
3. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010111747/755/18.

---

**Lux-Sectors SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.  
R.C.S. Luxembourg B 70.257.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, à Luxembourg, 1, rue Zithe, le mercredi 8 septembre 2010 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 juin 2010.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2010; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.

4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

Pour le Luxembourg:

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg

Banque Raiffeisen S.C.

Fortuna Banque S.C.

Pour l'Allemagne:

Deutsche Bank AG, Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010111748/755/33.

---

**Citylux S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 24.691.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 06.09.2010 à 16.30 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 30.06.2010;
- Affectation du résultat au 30.06.2010;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010111750/18.

---

**Cypres S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 46.088.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 9 septembre 2010 à 11.15 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social pour soumettre la société à la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial ("SPF"),
2. Changement de la dénomination de la société en "CYPRES S.A, SPF" et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la société,
3. Adaptation afférente de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet,
4. Ajout d'un alinéa à l'article 5  
" Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF ",
5. Modifications afférentes de l'article 21.
6. Refonte complète des statuts.



Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010111752/755/22.

**Asset Restructuring, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 34.012.

Die Aktionäre werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Gesellschaft eingeladen, welche am 8. September 2010 um 14.30 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

*Tagesordnung:*

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Mai 2010.
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
4. Neuwahlen.
5. Verschiedenes.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2010112297/534/17.

**SF (Lux) Sicav 3, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.252.

The shareholders of SF (Lux) Sicav 3 are invited to the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of the company that will take place at its registered office on Monday, September 6<sup>th</sup>, 2010 at 10.00 a.m. (The General Meeting scheduled for July 20<sup>th</sup>, 2010 was duly convened and postponed until September 6<sup>th</sup>, 2010 because the annual report was not finished) with the following

*Agenda:*

1. Report of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the annual accounts as of March 31<sup>st</sup>, 2010.
3. Decision on the allocation of the results.
4. Discharge to be given to the members of the Board of Directors, the Day to Day Managers and to the Auditor.
5. Statutory elections.
6. Auditor's mandate.
7. Miscellaneous.

The latest version of the Annual Report is available free of charge during normal office hours at the registered office of the Company in Luxembourg.

Every shareholder is entitled to participate at the Annual General Meeting. He / she may be represented by a third party through written proxy.

In order to participate at the Annual General Meeting, the shareholders need to deposit their shares at least at 4 p.m. five (5) business days before the date of the general meeting with the Custodian Bank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, or at any other appointed paying agent, at the latest. There will be no requirement as to the quorum in order for the annual general meeting to validly deliberate and decide on the matters listed in the agenda; resolutions will be passed by the simple majority of the shares present or represented at the meeting. At the annual general meeting, each share entitles to one vote.

If you cannot attend this meeting and if you want to be represented, please return a proxy, dated and signed to UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by fax followed by mail at least five (5) business days before the date of the annual general meeting to the attention of the Company Secretary, fax number +352 441010 6249. Proxy forms may be obtained by simple request at the same address.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2010112301/755/34.

**UBS MFP SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.106.

Die

**ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre wird am 6. September 2010 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, mit folgender Tagesordnung abgehalten:

*Tagesordnung:*

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Genehmigung des Jahresabschlusses per 30. April 2010
3. Beschluss über die Verteilung des Reingewinns
4. Entlastung des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers bezüglich der Wahrnehmung ihrer Pflichten während des am 30. April 2010 abgelaufenen Geschäftsjahres
5. Wiederwahl der Mitglieder des Verwaltungsrates
6. Ernennung des Wirtschaftsprüfers
7. Verschiedenes

*Abstimmung*

Die Abstimmung über die Punkte der Tagesordnung kann ohne Quorum durch einfache Mehrheit der an der Versammlung abgegebenen Stimmen erfolgen.

*Hinweise:*

Die Besitzer von Inhaberaktien können an der Versammlung wie folgt abstimmen:

\* persönlich durch Vorlage eines Sperrnachweises auf der Versammlung, der von der Depotbank UBS (Luxembourg) S.A. gegen Sperrung ihrer Aktien bis spätestens 2. September 2010 ausgestellt wurde.

\* mittels Vollmacht durch Ausfüllen des Vollmachtsformulars, das ihnen gegen Sperrung ihrer Aktien wie oben beschrieben ausgehändigt wird. Die Vollmachten sind zusammen mit dem Sperrnachweis an UBS MFP SICAV, z. H. UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., zu senden und müssen dort spätestens am 2. September 2010 eingegangen sein.

Die so gesperrten Aktien bleiben bis zum Tag nach der Versammlung bzw., falls diese verschoben wurde, nach dem Tag der Abhaltung der Generalversammlung blockiert.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2010112302/755/32.

**Monier Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.539.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 7 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2104 du 27 octobre 2009.

Les comptes annuels du 7 octobre 2009 (date de constitution de la Société) au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monier Holdings S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2010087308/14.

(100097887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

**Mutiara Investment SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MUTIARA INVESTMENT SA  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010087339/11.

(100097885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

---

**Fran Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2670 Luxembourg, 21, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 94.539.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2009.*

*Première résolution*

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance.

*Deuxième résolution*

Sont nommés administrateurs de la société:

1. Monsieur Francis WEISGERBER, ingénieur, né à Dudelange, le 2 mars 1955 (Matricule N ° 1955/0302/198), demeurant à L-2670 Luxembourg 21, boulevard de Verdun, administrateur-délégué.

2. Madame Andrée DICHTER, juriste, née à Esch/Alzette, le 20 mars 1967 (Matricule N ° 1967/0320/149), demeurant à L-2670 Luxembourg 21, boulevard de Verdun.

3. Monsieur Fernand DICHTER, fonctionnaire d'Etat en retraite, né à Esch/Alzette, le 22 février 1940 (Matricule N ° 1940/0222/153), demeurant à L-4033 Esch/Alzette 26, rue Nic. Biever.

leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2015.

L'assemblée décide de nommer commissaire aux comptes, la SOCIÉTÉ LUXEMBOURGEOISE DE RÉVISION SARL société à responsabilité limitée avec siège social à Luxembourg 246, rue de Beggen L-1220 Luxembourg, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2015.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

François WEISGERBER / Andrée DICHTER / Fernand DICHTER.

Référence de publication: 2010089402/25.

(100097906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

---

**Mutiara Investment SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.253.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MUTIARA INVESTMENT SA  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010087340/11.

(100097889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

---

**Stidel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.394.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010087426/10.

(100097890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

---

**Technical Concepts Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 114.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010087462/9.

(100097884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

---

**INVESCO Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 38.049.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 25 juin 2010*

En date du 25 juin 2010 l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a décidé:

- De renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Jan Hochtritt, John Rowland, Carsten Majer, Oliver Carroll et de Madame Leslie Schmidt pour une période de un an et qui viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011;

- De renouveler le mandat de Réviseur aux Comptes de la société Ernst & Young Luxembourg pour une période de un an et qui viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010088139/17.

(100097866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

---

**Pradera Central Gniezno S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 128.012.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PRADERA CENTRAL GNIEZNO S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Christelle DOMANGE

Référence de publication: 2010088247/14.

(100097850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

---

**Pradera Central Istanbul S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 121.204.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juillet 2010.

*Pour PRADERA CENTRAL ISTANBUL S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Christelle DOMANGE

Référence de publication: 2010088248/15.

(100097851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

---

**Pradera Central Olomouc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 111.843.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juillet 2010.

*Pour PRADERA CENTRAL OLOMOUC S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Christelle DOMANGE

Référence de publication: 2010088252/15.

(100097848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

---

**LuxCo 121 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 153.433.

Lors du transfert de part en date du 1<sup>er</sup> juillet 2010, l'associé unique TMF Corporate Services S.A. a transféré la totalité de ses 500 parts sociales à la société IIF LuxCo2 S.à r.l., avec siège social au 6, route de Trèves, L-2520 Luxembourg.  
Dès lors, la société IIF LuxCo2 S.à r.l. devient l'associé unique et détient la totalité des 500 part sociales dans la société.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2010089422/17.

(100097858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

---

**Alva & Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 148.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010088380/10.

(100098617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

---

**Gaetano Zannini International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 78.185.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 14 juin 2010*

Il résulte dudit procès-verbal:

Le changement du patronyme de Madame Nathalie CARBOTTI-PRIEUR, née le 08 avril 1967 à Trèves (Allemagne), dont le patronyme est changé en Nathalie PRIEUR et qui demeure au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg ainsi que la prolongation de son mandat en tant qu'administrateur-délégué de la société jusqu'à l'assemblée générale qui sera tenue en 2015.

Le changement du patronyme de Madame Nathalie CARBOTTI-PRIEUR, née le 08 avril 1967 à Trèves (Allemagne), dont le patronyme est changé en Nathalie PRIEUR et qui demeure au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg ainsi



que la prolongation de son mandat en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale qui sera tenue en 2015.

La prolongation du mandat de Monsieur Brunello DONATI, né le 26 août 1947 à Lugano (Suisse) et demeurant au 1, Riva Albertolli, CH-6900 Lugano, en tant qu'administrateur-délégué de la société jusqu'à l'assemblée générale qui sera tenue en 2015.

La prolongation du mandat de Monsieur Brunello DONATI, né le 26 août 1947 à Lugano (Suisse) et demeurant au 1, Riva Albertolli, CH-6900 Lugano, en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale qui sera tenue en 2015.

La prolongation du mandat de Monsieur Gaetano ZANNINI, né le 9 mars 1950 à Venise (Italie) et demeurant au 74 via Bugano, I-36023 Longare en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale qui sera tenue en 2015.

La prolongation du mandat de la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT SARL en tant que commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale qui sera tenue en 2015.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

*Pour la société*

Référence de publication: 2010088652/29.

(100098609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

---

**Financière E S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 116.414.

—  
*Extraits des décisions prises par les associés de la Société le 29 juin 2010:*

Le mandat de commissaire aux comptes de Ganash Lokanathen, employé privé, né le 5 juillet 1978 à Pahang (Malaisie), a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010089393/15.

(100097534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

---

**Laboratoire de Biotechnologie du Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-3505 Dudelange, 6, rue Dominique Lang.

R.C.S. Luxembourg B 105.350.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 26/05/2010*

Les actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

*Résolution*

Suite à la fin des mandats, sont nommés administrateurs:

- Monsieur Bertrand DANIEL, administrateur de société, né le 4 août 1960 à Mineapolis (USA), demeurant à L-3505 Dudelange, 23, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

- Monsieur Gérard TOTH, ingénieur physicien, né le 3 décembre 1941 à Paris (France), demeurant à L-5481 Wormeldange, 69, route du Vin.

- Madame Tatiana TOTH-TOROPOVA, styliste, née le 15 août 1962 à Perm (Russie), demeurant à L-5481 Wormeldange, 69, route du Vin.

Est nommé administrateur délégué Monsieur Bertrand Daniel, prénommé, avec droit de cosignature unique.

Est nommé commissaire aux comptes Monsieur Vincent Daniel, né le 14 janvier 1988 à Martigues (France) demeurant à L-3505 Dudelange, 30B, rue Dominique Lang.

Les mandats conduits pour un terme de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale 2016.

Dudelange, le 26 mai 2010.

*Pour extrait conforme*

Référence de publication: 2010088803/23.

(100098604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

---

**The New Century Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 81.235.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg, le 30 avril 2010*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de:

- réélire pour une nouvelle période d'un an se terminant avec l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2011, les Administrateurs suivants:

\* Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN, Administrateur et Président du Conseil d'Administration

\* Monsieur Jean HECKMUS, Administrateur

\* Monsieur Dominique DUBOIS, Administrateur

- renouveler le mandat de DELOITTE S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2011.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 LUXEMBOURG

- Monsieur Jean HECKMUS, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 LUXEMBOURG

- Monsieur Dominique DUBOIS, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 LUXEMBOURG

Le Réviseur d'Entreprises Agréé est:

DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Katie AGNES / Claire-Ingrid BERGE

Mandataire Commercial / Fondée de pouvoir

Référence de publication: 2010089464/31.

(100097905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

**Responsible Technology S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.064.

L'adresse professionnelle de Monsieur Claude ZIMMER se lit dorénavant comme suit:

- Claude ZIMMER, 291, route d'Arlon, L- 1150 Strassen.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 juillet 2010*

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Patrick NAHON-FAUCHIER, administrateur de sociétés, demeurant au 10, Ilchester Place, Londres W14 8AA;

- Monsieur Alain ROBILLARD, administrateur de sociétés, demeurant au 30, rue Beres, L- 1232 Howald;

- Monsieur Claude ZIMMER, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L- 1150 Strassen.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Référence de publication: 2010088974/22.

(100098630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

**Treat Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 96.768.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010089085/9.

(100098438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

---

**LS Patrimoine S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 123.221.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale annuelle des associés qui s'est tenue le 4 juin 2010 à 11.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des membres du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Mme Stéphanie FOUQUET, M. Noël DIDIER et COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques BORDET, membres sortants du Conseil de Surveillance.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer au poste de Commissaire aux Comptes la société THE CLOVER, Société Anonyme, ayant son siège social au 8, rue Haute à L-4963 Clémency, en remplacement de V.O. CONSULTING LUX S.A.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2010.

Pour copie certifiée conforme

LS MANAGEMENT S.A.

Associé Commandité

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010089426/23.

(100097860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

---

**Vinama Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 148.926.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010089104/10.

(100098470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

---

**Voyages Schiltz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9643 Bùderscheid, 2, Weltzerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 105.751.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Référence de publication: 2010089106/10.

(100098454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

---

**W.M.A., World Management Assistance Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 65.434.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010089107/10.

(100098245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

---

**Weco Feuerwerk Luxemburg G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9452 Bettel, Op der Telleschbaach.

R.C.S. Luxembourg B 138.877.

Les comptes au 30 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Référence de publication: 2010089108/10.

(100098601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

---

**Luxolens S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8715 Everlange, 16, rue de la Halte.

R.C.S. Luxembourg B 144.199.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 5.07.2010.

Fiduciaire interrégionale s.a.

*Fiducièr Comptable*

14, Hauptstrooss - L-8720 Rippweiler

Signature

Référence de publication: 2010089421/14.

(100097402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

---

**Freie Internationale Sparkasse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 13, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 79.983.

*Beschlüsse des Aufsichtsrates der Freie Internationale Sparkasse S.A. Umlaufbeschluss vom 7.06.2010*

*Top 2: Bestellung des Vorstandes*

Der Aufsichtsrat bestellt gemäß Artikel 15 der Gesellschaftssatzung folgende Personen mit sofortiger Wirkung zu Mitgliedern des Vorstandes:

- Herrn Helmut Punke, wohnhaft in Luxembourg, bis einschliesslich 30.06.2010,

13, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg;

- Herrn Torge Mühlpfordt, wohnhaft in D- Wasserliesch, bis zur ordentlichen Generalversammlung 2015. (Auf Periood 43, D-54332 Wasserliesch);

- Mitwirkung zum 1.07.2010 wird Herr Martin Huber, wohnhaft in Luxembourg, bis zur ordentlichen Generalversammlung 2015 zum Vorstandsmitglied bestellt.

Die Bestellung erfolgt vorbehaltlich der Genehmigung durch die Aufsichtsbehörde CSSF. (23A, rue de Dippach, L-8055 Luxembourg-Bertrange):

Herr Dr. Tim Neemann / Herr Thomas Fürst / Herr Thorsten Roth.

Référence de publication: 2010089396/20.

(100097599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

---

**Hallencia Holding-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 112.810.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 janvier 2010*

1. M. Guillaume Scroccaro, né le 9 septembre 1977 à Thionville (France), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg est nommé, avec effet immédiat, nouvel Administrateur en remplacement de Mme Axelle Rémiche démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2011.

2. La société A&C Management Services Sarl, R.C.S Luxembourg B 127 330, ayant siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Luxembourg, est nommée, avec effet immédiat, nouveau Commissaire en remplacement de M. Marc Besch démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour HALLENCIA HOLDING-SPF

A. Geurts / F. Mignon

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010089407/20.

(100097762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

**GSLP I Offshore B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 138.748.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1<sup>er</sup> juin 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Simon Cresswell comme gérant A de la Société avec effet immédiat au 1<sup>er</sup> juin 2010.
- la démission d'Alain Steichen comme gérant B de la Société avec effet immédiat au 1<sup>er</sup> juin 2010.
- La nomination avec effet immédiat comme gérant A, au 1<sup>er</sup> juin 2010, de Maxime Nino, né à Arlon (Belgique) le 13 décembre 1983, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2010, composé comme suit:

- Christophe CAHUZAC, gérant A
- Maxime NINO, gérant A
- Michael FURTH, gérant B
- Eric GOLDSTEIN, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Maxime Nino

Manager

Référence de publication: 2010088101/22.

(100097957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

**Talanx Finanz (Luxemburg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.351.

Jahresabschluss zum 31. Dezember 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. Juli 2010.

Paul DECKER

Der Notar

Référence de publication: 2010087460/12.

(100097932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.